



sur les Pêches

Numéro 98 (Juillet–Septembre 2001)

ISSN 0248-076X

Éditorial

Ce trimestre a vu la tenue à Nouméa de plusieurs conférences techniques : le Séminaire régional FAO sur les statistiques halieutiques, la quatorzième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins, le point d'orgue ayant été la deuxième Conférence des directeurs de pêches qui s'est tenue au mois de juillet. Vous trouverez dans ce numéro un compte rendu des débats, ainsi que les orientations techniques que les États et territoires membres de la CPS souhaitent que la division Ressources marines prenne dans les prochains mois.

Paul Dalzell, du Conseil régional de gestion des pêches dans le Pacifique occidental, fait le point sur la situation de la pêche palangrière à Hawaii, dix-huit mois après la fermeture de certaines zones de pêche, suite à l'expansion de cette pêcherie, principalement celle ciblant l'espadon, qui au cours de ces dernières années avait entraîné des captures accidentelles d'espèces protégées par l'*Endangered Species Act*. La situation n'est pas simple et des actions en justice sont toujours en cours. Affaire à suivre...

Notre contributeur fidèle, Steve Beverly, nous présente cette fois-ci un chantier naval, basé à Fidji, qui a construit, entre autres, un palangrier pour une entreprise de pêche de Nouvelle-Calédonie.

Et, bien sur, vous trouverez aussi toutes les rubriques habituelles. Bonne lecture !

Jean-Paul Gaudechoux
Conseiller en information halieutique (jeanpaulg@spc.int)



Jipé LeBars

La deuxième Conférence des directeurs des pêches s'est déroulée à Nouméa du 23 au 27 juillet 2001, sous la présidence de Moses Amos, directeur du service des pêches de Vanuatu

Sommaire

Activités de la CPS Page 2

Nouvelles du Bassin du Pacifique Page 29

La pêche, les tortues et la loi :
quoi de neuf du côté des
palangriers hawaïens ?
par Paul Dalzell Page 34

Les Îles Fidji exportent leurs
techniques de pêche
par Steve Beverly Page 37



■ DEUXIÈME CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES PÊCHES

La deuxième Conférence des directeurs des pêches de la CPS—qui remplace désormais la Conférence technique régionale sur les pêches—s'est tenue en juillet à Nouméa. Ce changement de nom reflète le niveau de représentation toujours plus élevé des participants et l'importance croissante que les administrations des États et territoires membres de la CPS donnent au secteur de la pêche. Lors de la première Conférence, qui s'était tenue en 1952, il n'existait dans la région aucun service des pêches spécialisé.

Bien que la Conférence technique régionale sur les pêches/Conférence des directeurs des pêches ait été initialement la seule conférence régionale traitant de la pêche, son rôle s'est de plus en plus spécialisé au fil des ans. Les principaux organes auxquels les pays insulaires du Pacifique ont accès pour débattre des questions relatives à la gestion de la pêche thonière et à la recherche appliquée à la pêche thonière sont désormais le Comité des pêches du Forum et le Comité permanent sur les thonidés et marlins, respectivement (voir plus loin). La Conférence des directeurs des pêches traite donc désormais de la situation de la pêche autre que thonière dans les États et territoires océaniques mais également de questions relatives au programme d'activité du programme Pêche hauturière et des interactions des affaires maritimes et de la pêche, si besoin est.

La Conférence des directeurs des pêches est la seule conférence de la division Ressources marines à recevoir un financement du budget ordinaire de la CPS; mais si des ressources non statutaires permettaient de prendre en charge les frais de participation de représentants d'États et territoires membres à des conférences se tenant plus d'une fois tous les trois ans, alors la Conférence des pêches cesserait d'être inscrite au budget ordinaire.

Cette conférence a pour objet de permettre aux directeurs des pêches de passer en revue les questions qui se posent dans leurs secteurs respectifs

afin de s'en informer mutuellement, de donner des orientations au Secrétariat général et d'informer le monde entier.

Au cours de la deuxième Conférence des directeurs des pêches qui s'est déroulée à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 23 au 28 juillet 2001, les recommandations suivantes ont fait l'objet d'un débat, puis ont reçu l'aval des représentants des États et territoires membres de la CPS. Elles seront intégrées au compte rendu analytique de la Conférence, et orienteront les travaux de la division Ressources marines et d'autres activités, conduites par la CPS ou au niveau international.

1. Prenant acte des compétences de plusieurs États et territoires membres de la Communauté du Pacifique dans certaines disciplines, notamment l'aquaculture, les participants rappellent à la communauté régionale et internationale qu'il est judicieux de faire appel, dans la mesure du possible, à l'expertise, aux capacités ou aux équipements qui existent déjà dans les pays océaniques pour y effectuer des recherches.
2. Les participants prennent acte des recommandations formulées lors du séminaire régional océanique de la FAO sur les statistiques halieutiques, qui s'est déroulé du 16 au 18 juillet 2001 et reconnaissent qu'il est essentiel de disposer d'informations quantitatives fiables concernant l'état des stocks côtiers pour effectuer une planification stratégique rationnelle à l'échelon national et régional et pour mettre en œuvre des processus de gestion qui nécessitent une intervention des pouvoirs publics.
3. Les participants prennent également acte du compte rendu de la quatrième conférence des ministres de l'Agriculture du Pacifique Sud-Ouest, qui s'est tenue à Vanuatu les 23 et 24 juillet 2001, et prient instamment la FAO de coordonner ses efforts avec ceux

de la division Ressources marines de la CPS et d'autres organisations qui aident les États et territoires océaniques à renforcer leurs compétences en matière de statistique sur la pêche côtière, la pêche vivrière et l'aquaculture.

4. Faisant siennes les recommandations 1, 2 et 6 de la première Conférence des directeurs des pêches et en reprenant la teneur, la Conférence souligne la persistance d'un manque de soutien, au niveau régional, en faveur des activités de valorisation des produits de la pêche qui revêtent un aspect prioritaire pour de nombreux États et territoires membres de la CPS. Les directeurs des services des Pêches se félicitent de ce que le Secrétariat général du Forum est de plus en plus en mesure de répondre aux besoins des pays membres pour ce qui est des aspects commerciaux de la pêche et, reconnaissant les travaux remarquables déjà effectués en faveur de la pêche thonière, demandent à la CPS de continuer d'étudier la valorisation des produits de la pêche par les artisans pêcheurs et de poursuivre sa collaboration avec d'autres organisations, notamment l'Agence des pêches du Forum et l'Université du Pacifique Sud afin de fournir, en un effort concerté, aux États et territoires membres un service les aidant à tirer le meilleur parti des exportations de produits de la pêche.
5. Les participants invitent instamment le directeur de la division Ressources marines à trouver les moyens nécessaires pour dispenser des conseils concrets—depuis la consultation des communautés locales jusqu'à l'élaboration de textes législatifs—afin de promouvoir une meilleure gestion des ressources côtières. Les participants reconnaissent qu'il conviendrait d'affiner la gestion et la planification de la conservation des ressources marines à l'avenir, que les services des pêches fassent preuve d'un plus grand

engagement et que la division Ressources marines fasse du renforcement des capacités régionales et nationales en matière de planification de la gestion halieutique l'une des priorités de son programme de travail.

6. Les directeurs des services des Pêches se félicitent des travaux menés en collaboration dans le cadre de l'Initiative en faveur du commerce de poissons de récif vivants, et encouragent la CPS à renforcer son rôle de plaque tournante de l'information utile pour les États et territoires membres et à mener une action en collaboration relativement aux normes internationales et régionales régissant les échanges commerciaux.
7. Les participants prennent note, non sans quelque inquiétude, des problèmes financiers que rencontrera probablement le cours de formation halieutique CPS/Nelson en 2002. Les services des pêches océaniques ont déjà signalé qu'ils attachaient une grande importance à ce type de formation spécialisée, complète et pratique, pour leur personnel—la seule formation de

son genre—en assumant une partie des frais d'organisation du cours. Les participants à la Conférence renouvellent leur soutien à ce cours, qui assure la formation de nouvelles générations d'agents des services des pêches et qui promet d'augmenter le nombre de femmes exerçant une profession dans le domaine de la gestion halieutique. Ils recommandent vivement ce cours auprès des partenaires de la CPS et prient instamment celle-ci de mobiliser les moyens nécessaires à sa poursuite.

8. Les participants expriment leur inquiétude devant l'érosion des fonds statutaires de la CPS consacrés à ses activités dans le secteur des pêches. Les représentants des services des pêches des États et territoires membres de la Communauté du Pacifique demandent que l'organe directeur de la CPS examine la possibilité de créer un mécanisme de financement à partir des fonds statutaires de l'organisation. Les participants font remarquer que le financement extérieur est en général programmé par avance et ne permet pas aux programmes

de la CPS de répondre en souplesse à des problèmes sectoriels qui surgissent brusquement ni de modifier les priorités.

9. Les participants recommandent vivement à la CPS d'établir des priorités dans l'affectation des ressources financières, de manière à tenir tous les deux ans des conférences sectorielles telles que la Conférence des directeurs des pêches. Notant que le contrat normal des agents de la CPS est de trois ans, les participants soulignent qu'un cycle de conférences triennal ne permettrait pas, selon toute probabilité, aux départements spécialisés de la CPS de se faire une opinion exacte des besoins de leurs clients de la région.
10. Les services des Pêches des États et territoires membres de la Communauté du Pacifique se félicitent d'être informés et avertis du prochain Sommet mondial sur le développement durable. Les participants estiment que tout texte à caractère plurisectoriel soumis par la région devrait insister sur les points suivants :

Au nombre des participants, de gauche à droite, Alofa Tuamu (Samoa américaines), John Talbot (Australie) and Alava'a Navy Epati (Îles Cook)



Jipé Le Bars



Jipé Le Bars

Being Yeeting, spécialiste des poissons de récif vivants, présente l'initiative régionale de la CPS concernant les poissons de récif vivants.

- a) la forte dépendance de l'Océanie, vis-à-vis des ressources biologiques de l'océan, tant du point de vue de la sécurité alimentaire dans le cas des ressources côtières que de celui du développement économique durable et respectueux de l'environnement pour ce qui est des ressources hauturières;
- b) la tradition vivace de gestion avisée des ressources marines biologiques qui existe dans la région;
- c) les solides liens de coopération et de collaboration efficaces qui ont toujours existé entre les gouvernements océaniques, pour ce qui est de la gestion efficace des ressources halieutiques communes;
- d) la relative vulnérabilité des moyens de subsistance, basés sur les produits de la mer, des Océaniques face à des facteurs externes tels que les effets de l'exploitation des terres, les obstacles géographiques au commerce extérieur et les intérêts commerciaux d'exploitants étrangers;
- e) l'immensité de la zone océanique gérée par les nations océaniques - zone qui englobe la majeure partie des récifs coralliens du monde et qui abrite ce qui est maintenant la plus grande pêcherie thonière du monde;
- f) l'impact croissant des structures sociales modernes sur les moyens de subsistance et leur influence sur les modes de gestion traditionnels de la pêche;
- g) l'exemple concret des progrès accomplis depuis le Sommet de la Terre de Rio, ainsi qu'en atteste la Convention relative à la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique occidental et central.
11. Les participants prennent bonne note du séminaire de dialogue qui sera organisé au Samoa par le Fonds pour l'environnement mondial, en septembre 2001, et consacré à des débats sur les priorités de financement pour la région. Ils prennent acte du fait que l'achèvement, prévu en 2003, du volet océanique du programme Eaux internationales régionales du FEM qui, à leurs yeux, a déjà apporté un précieux soutien à des mesures de promotion de la gestion et de la conservation à long terme de l'écosystème marin du Pacifique occidental et central et encouragent les représentants nationaux et régionaux qui participeront à ce séminaire à exploiter en priorité les résultats obtenus au titre de ce volet océanique pour mobiliser des fonds en faveur de la région. Les participants espèrent que la représentation du secteur des pêches sera dûment envisagée à ce séminaire de dialogue, et que les intérêts des pêcheurs y seront correctement défendus.
12. Les directeurs des services des Pêches des États et territoires membres de la Communauté du Pacifique se félicitent d'avoir la possibilité d'examiner les travaux en cours consacrés à la politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique élaborée à l'instigation du Forum des Îles du Pacifique. Les participants décident d'ajouter, le cas échéant, des commentaires à ceux qu'ils ont exprimés en séance plénière, après un certain délai de réflexion et de consultation.
13. Les participants reconnaissent l'importance du problème des prises accessoires réalisées par les palangriers dans les États et territoires océaniques. Certains directeurs des services des Pêches reconnaissent la nécessité de prendre des initiatives en ce domaine. Il est essentiel à cet égard de déterminer l'ampleur et la nature du problème. Au niveau régional, les participants conviennent de la nécessité d'intensifier la collecte de données et d'élargir le programme actuel d'observation, en particulier en haute mer.
14. Les participants se félicitent des progrès importants accomplis par la CPS depuis la première Conférence des directeurs des pêches en vue de la création d'une nouvelle section consacrée à l'aquaculture dans la région. Les recommandations formulées lors de la réunion de concertation sur l'aquaculture organisée par la CPS et le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) sont adoptées par la Conférence. Les participants demandent à la CPS de continuer sur sa lancée en constituant un centre régional de conseil et d'expertise qui mettra en œuvre une stratégie visant à résoudre les problèmes d'aquaculture dans les pays membres de la Communauté du Pacifique.
15. Les directeurs des services des pêches des États et territoires océaniques membres de la Communauté du Pacifique remercient le représentant du Réseau des centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (NACA) pour son exposé exhaustif et demandent à la CPS d'examiner les coûts et les avantages liés à l'adhésion à ce réseau et de leur adresser un rapport pour examen.
16. Plusieurs participants soulignent l'absence de compétences locales en techniques de greffage des huîtres perlières, ce qui a des conséquences importantes sur les bénéfices économiques au niveau local. Les participants recommandent que l'Université du Pacifique Sud et la CPS, en collaboration avec le gouvernement des Îles Cook, examinent les moyens de répondre à ces besoins de formation, dans l'intérêt de la région.
17. Remarquant qu'il existe des possibilités de synergie entre l'aquaculture et la gestion communautaire des ressources halieutiques, les directeurs des services des Pêches demandent à la CPS de tenir compte de ces relations potentiels pour établir le plan stratégique des secteurs de l'aquaculture et de la pêche en milieu communautaire.
18. Les participants reconnaissent l'importance des méthodes communautaires de gestion des ressources halieutiques et prennent

note du fait que plusieurs États et territoires membres de la CPS font appel aux services de la section Pêche en milieu communautaire de la CPS.

19. Les participants demandent à la section Pêche en milieu communautaire de travailler de concert avec les États et territoires membres pour trouver des moyens de reconnaître la valeur juridique des règlements locaux édictés par des communautés villageoises dans le cadre des différents systèmes réglementaires en vigueur dans la région, afin de faciliter la surveillance, la gestion et l'application de ces règlements par les communautés.
20. Les directeurs des services des Pêches attirent l'attention sur le nombre d'organisations qui œuvrent en concertation avec des communautés et sur les problèmes qui en découlent; en effet, ces organisations préconisent parfois des mécanismes contradictoires, et certaines communautés peuvent trouver trop

lourdes la fréquence des consultations et la pression exercée sur elles pour qu'elles collaborent. Les participants à la Conférence prennent acte des progrès réalisés en matière de communication inter-institutionnelle, par le truchement du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), mais demandent aux organisations régionales de mieux coordonner leurs travaux axés sur les communautés et, en particulier, de se communiquer mutuellement leurs plans de travail sur le terrain. Elles devraient également reconnaître le rôle que des interlocuteurs officiels et les correspondants nationaux pourraient jouer en les informant des risques de voir différentes organisations intergouvernementales mener les mêmes activités dans leur pays.

21. Les participants estiment que le moment est venu d'organiser une vaste consultation ou un séminaire régional sur le thème de la gestion communautaire de la pêche côtière en Océanie.

22. Les directeurs des Pêches des États et territoires membres de la Communauté du Pacifique se félicitent de ce que le Service des pêches du Timor oriental soit représenté à titre d'observateur, pour la première fois lors d'une conférence intergouvernementale océanienne sur la pêche, et se réjouissent de pouvoir confronter leurs expériences avec lui lors de futures conférences.

(N.B. : L'exposé des points ci-dessus ne suit pas un ordre particulier qui refléterait des priorités du programme de travail de la division Ressources marines; ces points sont présentés séparément et sous cette forme parce qu'ils ont dû être approuvés l'un après l'autre par consensus en séance plénière ou qu'ils doivent être soumis à l'attention d'instances ou de partenaires hors du cadre de cette conférence. Il est possible de juger du degré de priorité de ces questions à la lecture du compte rendu de la conférence, lequel comprend également des directives plus précises sur l'orientation du programme de travail de la division Ressources marines).



Jipé Le Bars

Cette conférence aussi intéressante que fructueuse a porté sur un large éventail de thèmes et a permis de fixer les grandes orientations des travaux futurs de la CPS dans le domaine de la pêche.

■ DIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES MARINES DES ÎLES DU PACIFIQUE

La dixième réunion du Comité directeur du Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP) s'est tenue les 10 et 11 juillet 2001 au centre d'études océanographiques de l'Université du Pacifique Sud (USP), à Suva. Officiellement ouverte par le Pr Rajesh Chandra, recteur adjoint de l'USP, la réunion était organisée et présidée par Ganeshan Rao (coordinateur du SIRMIP). La bibliothécaire de l'Université, Esther Williams, retraça brièvement l'historique du SIRMIP et souhaita la bienvenue à tous les délégués.

Les participants ont pris note des efforts considérables déployés au cours des dix dernières années en vue d'améliorer les dispositions régionales prises pour renforcer le SIRMIP. La cellule de coordination du SIRMIP a noué des liens avec un certain nombre d'institutions, en dehors de la région, afin d'échanger des informations et d'obtenir des documents. Le Professeur Chandra

se félicite de l'existence de ce réseau de relations internationales impressionnant et du soutien accordé par le programme d'études océanographiques et par la bibliothèque de l'Université pour assurer la pérennité de ce service.

Les représentants de la SOPAC, de la CPS, de l'USP, de la FAO et les participants venus des Îles Fidji, du Samoa, des Tonga, de Vanuatu, des Îles Salomon, des Samoa américaines et de Tuvalu ont débattu de plusieurs questions afférentes aux besoins d'information, aux services, aux produits relatifs aux ressources marines et à leurs modalités d'accès.

Parmi les principaux points de l'ordre du jour, citons : le bilan des activités des partenaires régionaux; le point sur les services d'information et les bibliothèques des services des pêches nationaux; les moyens d'aider les pays à créer des capacités; les services d'information; la trans-

mission de documents; la contribution à la base de données ASFA (Résumés des sciences aquatiques et halieutiques); l'éducation et la formation en matière de gestion de l'information; l'échange d'informations et les projets de coopération entre partenaires du SIRMIP; l'Association internationale des bibliothèques et des centres de documentation sur les sciences aquatiques (IAMSLIC); et un examen du protocole d'accord régissant le SIRMIP.

Les participants ont formulé un certain nombre de recommandations et de décisions visant à répondre aux besoins exprimés et perçus de la région en matière d'information sur les ressources marines. Un compte rendu de cette réunion a été présenté pour l'information à la deuxième Conférence des directeurs des pêches de la CPS, le 23 juillet, à Nouméa.



De gauche à droite : Edward Honiwala (Îles Salomon), Ulusapeti Tiitii (Samoa) and Natalie Macawaris-Ele (Bureau sous-régional de la FAO pour les îles du Pacifique) au cours de la dixième réunion du Comité directeur du SIRMIP

Ganeshan Rao, coordinateur du SIRMIP, initiant les participants à la recherche sur Internet d'informations sur les ressources marines



La réunion fut suivie d'un atelier consacré aux thèmes suivants :

- initiation à la recherche sur Internet à l'aide du navigateur Netscape;
- recherche d'informations sur les ressources marines/halieuistiques sur Internet;
- recherche en ligne dans l'ASFA, base de données de résumés scientifiques de Cambridge, consultable sur Internet;
- recherche dans l'ASFA sur cédérom à l'aide de WinSpirs;

- sources d'information, services de référence, assistance fournie par le SIRMIP;
- gestion élémentaire d'une bibliothèque consacrée aux ressources marines et halieuistiques;
- utilisation du manuel des bibliothèques des services des pêches élaboré par le SIRMIP concernant la création de collections, l'organisation, l'élimination des documents inutiles, le traitement et la présentation sur les rayonnages;
- examen des pratiques et de problèmes spécifiques à des pays;

- initiation à l'utilisation du logiciel de base de données WINISIS;
- structure des bases de données, recherche, saisie, sauvegarde, export/import de données;
- exercices pratiques sur tous les aspects précités.

(Informations recueillies auprès de Ganeshan Rao, coordinateur du SIRMIP)



■ ATELIER RÉGIONAL DE LA FAO SUR LA STATISTIQUE HALIEUTIQUE

L'atelier régional sur la statistique halieuistique, organisé conjointement par la FAO et la CPS, s'est déroulé du 16 au 18 juillet 2001 dans la salle de conférences Jacques Iekawe du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Cet atelier a attiré, en tout, 40 participants, dont 17 venus des pays insulaires d'Océanie.

Contexte général

La statistique halieuistique dans le Pacifique Sud est un des secteurs clés qui demande à être amélioré. Tel était l'avis des participants à la troisième Conférence des ministres de l'Agriculture du Pacifique Sud-Ouest, organisée par la FAO, qui s'est tenue à Nuku'alofa (Tonga), en avril 1999.

Chacun a reconnu l'importance de disposer, en temps voulu, de statistiques exactes pour pouvoir formuler des stratégies de gestion rationnelle et d'exploitation durable des ressources halieuistiques et établir une politique et un plan d'action. À la lumière de cette recommandation, la FAO vient d'entreprendre un projet régional quinquennal sur la statistique halieu-

istique, intitulé "Favoriser l'amélioration de la statistique sur les pêches côtière et vivrière et l'aquaculture".

Ce projet, financé par le Japon, est mis en œuvre par le Bureau sous-régional de la FAO pour les îles du Pacifique (SAPA) et doté d'un budget annuel de 50 000 USD. L'organisation de l'atelier régional sur la statistique halieuistique par le SAPA a été la première activité conduite dans le cadre de ce projet régional.

Trois grands thèmes ont été traités au cours de l'atelier :

1. la situation du service national de statistique appliquée à la pêche et à l'aquaculture;

2. le renforcement de la coopération régionale grâce à l'application de méthodes rationnelles et harmonisées de collecte de données dans la région;

3. l'amélioration de la collecte, de la compilation et de la diffusion des données statistiques relatives à la pêche et à l'aquaculture.

Conclusions

À l'issue des débats, les participants à l'atelier ont formulé des recommandations (voir tableau ci-après).

Les conclusions de l'atelier ont été présentées à la quatrième Conférence des ministres de l'Agriculture

Adele Crispoldi, statisticienne principale des pêches auprès de la FAO, évoque les grandes lignes du projet de statistique halieuistique de la FAO.



Jipé Le Bars

du Pacifique Sud-Ouest, organisée par la FAO, qui s'est tenue à Port-Vila (Vanuatu), les 23 et 24 juillet, ainsi qu'à la deuxième Conférence des directeurs des pêches, qui a eu lieu à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 23 au 27 juillet 2001. Le

projet régional nouvellement lancé prévoit des activités de suivi de l'atelier régional (réunion de groupes de travail, formation, ateliers, etc.). Le compte rendu de celui-ci sera prochainement diffusé par le SAPA de la FAO au Samoa.

(D'après les documents d'information présentés par la FAO à la deuxième Conférence des directeurs des pêches, Nouméa, 23-27 juillet 2001).



Obstacle	Recommandation
Fossé qui se creuse entre les services nationaux et les organismes régionaux ou mondiaux	Création d'une instance régionale chargée d'assurer la coordination et la coopération régionales en matière de statistique ainsi que l'harmonisation et de la normalisation des méthodes et des définitions Mise en place d'un mécanisme, sous forme de réunions régulières (annuelles) ou de missions d'enquête, propre à encourager et à appuyer l'échange de données d'expérience entre pays dans tous les domaines de la statistique halieutique, de la politique, de la planification et de la gestion du secteur des pêches Participation du personnel technique national à la fixation de priorités pour les projets de statistique halieutique
Limitation des capacités nationales qui empêche la création d'un service indépendant, spécialement chargé de coordonner les aspects statistiques de la pêche	Reconnaissance de l'importance de la statistique halieutique par les autorités nationales et création d'un service de statistique halieutique au sein de la structure appropriée Octroi d'incitations financières ou autres afin de retenir le personnel, surtout le personnel qualifié, et maintenir ainsi le niveau de qualité des états statistiques
Faiblesse des systèmes nationaux de coordination de la statistique halieutique dans son ensemble	Mise en place par les pouvoirs publics de commissions ou de groupes de travail chargés de considérer les problèmes de la statistique halieutique Détection des chevauchements d'activité des services statistiques officiels et des services de statistique halieutique, de manière à accroître l'efficacité et à réduire les coûts en supprimant des travaux menés en double
Limitation des ressources affectées aux systèmes nationaux de collecte de données halieutiques	Organisation de campagnes d'information du public afin d'améliorer les relations entre les pouvoirs publics et les pêcheurs et autres parties prenantes.
Manque de personnel qualifié	Perfectionnement des statisticiens des pêches par l'offre de stages régionaux d'informatique et de statistique de courte durée
Insuffisance des données concernant les espèces non ciblées	Amélioration des statistiques relatives aux prises afin d'augmenter la prise en compte des espèces non ciblées par la réalisation de programmes d'observation
Manque de données concernant le secteur de la pêche vivrière	Mobilisation de moyens financiers extérieurs (et recherche d'une assistance technique) afin d'aider les États et territoires insulaires océaniques à recueillir des données concernant la pêche vivrière Demande d'une assistance pour la conception de méthodes d'analyse du secteur de la pêche vivrière et artisanale, recourant soit à des enquêtes par sondage, soit aux journaux de pêche des ménages ou des pêcheurs Incitation des populations locales à participer à la collecte de données
Vétusté du matériel et des logiciels qui empêche le traitement et l'analyse des données	Recherche de fonds auprès de bailleurs extérieurs pour moderniser le matériel et les logiciels utilisés par les bureaux de statistique halieutique
Mauvaise gestion des bases de données	Demande d'urgence d'une assistance pour l'actualisation des bases de données nationales
Connaissance incomplète de la couverture statistique au niveau régional	Réalisation d'une étude sur les lacunes de la couverture statistique et sur les secteurs des pêches effectivement observés

■ SECTION AQUACULTURE

Réunion de concertation sur l'aquaculture, organisée conjointement par la CPS et l'ACIAR, 20-21 juillet 2001, Nouméa

Une réunion de concertation de deux jours, consacrée à l'aquaculture, a été organisée conjointement par la CPS et le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR). Une quarantaine de délégués y ont participé, et de nombreux représentants d'États et territoires insulaires océaniques sont restés à Nouméa pour participer à la deuxième Conférence des directeurs des pêches qui se tenait la semaine suivante. Parmi les participants figuraient plusieurs observateurs du Timor oriental.

La réunion a été officiellement ouverte par Tim Adams, directeur de la division Ressources marines de la CPS, et Barney Smith, coordinateur du programme de recherche halieutique de l'ACIAR.

Trois grands points étaient inscrits à l'ordre du jour : 1) les projets de reconstitution des stocks de trocas, 2) la culture des perles noires; et 3) le projet régional d'aquaculture de la CPS.

Trocas

Présidée avec maestria par le professeur Chan Lee, du service des pêches d'Australie occidentale, cette séance a débuté par un débat nourri entre les représentants des pays à propos de l'état des stocks et de la transfor-

mation du troca. Steve Purcell et Moses Amos ont ensuite présenté les résultats des projets de repeuplement en troca menés par l'ACIAR en Australie, à Vanuatu et en Indonésie. La réunion s'est achevée par l'étude d'un avant-projet présenté par l'ACIAR qui propose de soumettre la reconstitution des stocks de géniteurs de trocas à un système de gestion communautaire afin de relancer la pêche de trocas.

Perles noires

Cette séance était présidée par Ben Ponia. La culture de la perle continue de susciter un vif intérêt dans la région, et les participants ont pris connaissance des grandes avancées de ce secteur faites récemment aux Îles Salomon, à Kiribati et aux Îles Fidji.

Des exposés ont été prononcés par Paul Southgate et Jamie Whitford, de l'Université James Cook d'Australie, au sujet des recherches menées par l'ACIAR. Ils ont évoqué les efforts qu'ils déploient en collaboration avec le gouvernement de Kiribati pour mettre en place des systèmes de nourricerie et d'écloserie économiques et simples sur le plan technique. Idris Lane a ensuite parlé des actions menées par l'ICLARM aux Îles Salomon. Enfin, Ian Cartwright a récapitulé les nombreux problèmes

rencontrés par la région pour ce qui touche au développement de l'industrie perlicole.

L'initiative régionale de la CPS en matière d'aquaculture

Tim Adams, président de cette séance, a commencé par décrire comme la CPS conçoit son rôle dans le domaine de l'aquaculture. Ben Ponia a présenté les principaux éléments du projet d'aquaculture mené conjointement par la CPS et l'AusAID, qui forme le fondement du programme de travail de la section Aquaculture de la CPS.

Natalie McElewaris-Ele, du Bureau sous-régional de la FAO pour les îles du Pacifique (SAPA), prit le relais pour évoquer certains des éléments essentiels (stratégies, liaison en réseau) sur lesquels repose la mise en place d'un cadre régional de développement de l'aquaculture.

Le compte rendu des délibérations de la réunion sera rédigé par la CPS. Des renseignements complémentaires sur la réunion peuvent être obtenus auprès de la section Aquaculture de la CPS.



Le point sur le projet CPS-AusAID relatif à l'aquaculture

L'AusAID vient de donner son feu vert à un projet triennal pour l'aquaculture, qui sera financé par une subvention annuelle de 250 000 USD et géré depuis le siège de la CPS, à Nouméa.

Ce projet vise surtout à aider les services nationaux de l'aquaculture à développer cette activité de manière économique, respectueuse de l'environnement et susceptible d'avoir des retombées sociales durables. Il prévoit l'établissement, au sein de la

CPS, d'un centre de coordination de l'aquaculture pour la région océanique, contribuera à renforcer les liens avec des services nationaux



d'aquaculture et d'autres organisations internationales telles que la FAO, le Centre international pour l'aménagement des ressources bio-aquatiques (ICLARM), ou encore l'Université du Pacifique Sud.

Le projet vise plusieurs grands objectifs, notamment :

- créer un réseau technique d'aquaculteurs appelés à collaborer à l'élaboration de mesures stratégiques, l'échange d'informations,

la fixation des priorités de la recherche, de la formation, etc. à l'échelle régionale, et à faciliter les efforts de collaboration déployés dans la région. La première réunion de ce groupe de coordination devrait se tenir début 2002;

- offrir un service de production, de diffusion et d'archivage de l'information. Les responsables du projet souhaiteraient aussi obtenir des rapports inédits (ou "littérature grise"), qui finissent souvent dans des tiroirs;

- aider les États membres à définir leurs besoins de formation et les orienter vers des établissements de formation adéquats. Le projet prévoit aussi le parrainage de candidats sélectionnés pour effectuer des stages en détachement ou participer à des conférences ou ateliers;
- offrir une assistance technique dispensée sous la forme de brèves missions de conseil. Le projet dispose aussi de moyens financiers qui permettront de

mener des études à l'échelle régionale et d'octroyer de petites subventions à des établissements nationaux.

Le projet s'intéresse de près au développement rural et à la participation égale des hommes et des femmes. L'AusAID s'est également déclarée prête à apporter un soutien financier complémentaire à des projets d'aquaculture de caractère social, dont la nécessité apparaîtra au fur et à mesure des activités menées.



■ SECTION PÊCHE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Troisième module du Centre de formation à l'éducation communautaire de la CPS consacré à la pêche

En juillet 2001, la chargée de la pêche en milieu communautaire s'est rendue à Suva pour animer le troisième module de formation halieutique dispensé par le Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) de la CPS, en collaboration avec Tony Chamberlain, spécialiste de la valorisation des produits de la mer à l'Université du Pacifique Sud (USP).

Chaque année, le CFEC propose aux Océaniennes une formation de sept mois. Dans leur pays, toutes les stagiaires exercent, dans une certaine mesure, une activité au profit de leur collectivité. Pendant ce cours, elles étudient des sujets très divers, dont la nutrition, les moyens de communication, l'information du public et l'agriculture.

En 1999, les agents du projet de développement de la filière de valorisation des produits de la pêche de l'USP avaient, en collaboration avec ceux de la section Pêche en milieu communautaire de la CPS, mis au point et dispensé un module-pilote consacré à la pêche. Tony Chamberlain, de l'USP, et Patricia Tuara, de la CPS, avaient, en tant que spécialistes, conçu un manuel destiné à cette formation. Ce module, proposé en option aux étudiantes, consistait en un enseignement théorique et pratique des méthodes de récolte durable, des engins de pêche, de la transformation et de la conservation

des produits de la mer et de leur commercialisation. Le module-pilote ayant plu, le CFEC a souhaité l'intégrer à son programme régulier.

Cette année, le module Pêche proposé en option a été dispensé du 16 au 20 juillet au Centre d'études océanographiques de l'Université du Pacifique Sud.

Quinze stagiaires ont assisté à l'atelier animé par Tony Chamberlain, spécialiste de la valorisation des produits de la mer à l'USP, et Lyn Lambeth, chargée de la pêche en milieu communautaire à la CPS.

Parmi les autres intervenants figuraient Jone Maiwelagi, spécialiste de la pêche à l'USP, Johnson Seeto, biologiste marin, USP, Samasoni Sauni, doctorant à l'USP, Aliti Vunisea, sociologue, USP, et Jope Lesavua, technicien de la valorisation des produits de la pêche, USP.

Les cours théoriques ont été donnés au nouveau "Village des produits de la mer", construit au Centre d'études océanographiques en vue de la formation communautaire. Le bâtiment ouvert, dont le sol est revêtu de gravier, était un lieu approprié pour ce genre d'activité.

L'atelier a été ouvert par M. Ken MacKay, du Programme d'exploitation des océans Canada-Pacifique

Sud, qui a financé une partie de l'atelier. Les stagiaires se sont livrées à des exercices collectifs visant à leur faire connaître les méthodes de pêche et à les sensibiliser aux rôles respectifs des hommes et des femmes, aux effets néfastes des méthodes de pêche destructrices et à l'importance de la pérennité des ressources marines.

Le deuxième jour, les participantes se sont essayées à la pêche à la senne de plage et ont passé quelque temps à identifier et à ramasser des ressources du récif et du lagon, coquillages, algues et oursins. Elles ont aussi confectionné des nœuds et des grègements et ravaudé des filets.

Les troisième et quatrième jours ont été consacrés à des travaux en laboratoire et à des activités pratiques concernant l'altération des produits de la mer, les intoxications, la qualité, l'hygiène, la manipulation et la transformation des produits de la mer. De nombreux produits ont été préparés : poisson fumé, charques de thon, divers plats à base d'algues, de coquillages et d'œufs d'oursin.

Le stage s'est achevé par des discussions et des activités portant sur la conservation et la gestion communautaire, avant que Nu'ufou Petaia, directrice du CFEC et le Professeur Robin South, directeur du programme d'études océanographiques, ne le



Photo 1 : Heureuses de sortir en mer

Photo 2 : Ramassage de coquillages pour faire une bonne soupe

Photo 3 : Mise à l'eau de la senne de plage

Photo 4 : Halage de la senne de plage

Photo 5 : Comment faire un nœud de huit

Photo 6: On prépare la sashimi de thon

(Photos prises par Lyn Lambeth)

clostent par quelques mots de conclusion.

Pour la troisième année consécutive, les stagiaires avaient trouvé le cours utile et amusant. Les allocutions de

clôture et les derniers remerciements des participants et des animateurs ont été suivis d'un repas, au cours duquel tous ont pu déguster les plats préparés pendant le stage : poisson fumé, salade d'algues, achards de

Gracilaria, soupe de sargasse et d'épinards, gâteau de *Gracilaria*, potage aux fruits de mer et œufs crus d'oursins.



Lyn Lambeth

Animateurs et stagiaires à la fin du cours

Deuxième Conférence des directeurs des pêches

La deuxième Conférence des directeurs des pêches de la CPS, qui s'est déroulée en juillet, a réuni des représentants des services des pêches et des observateurs venus de toute la région pour débattre de plusieurs thèmes, dont le programme de travail de la division Ressources marines de la CPS, l'aquaculture, la pêche de poissons de récif vivants, les prises accessoires des pêcheries palangrières nationales et la gestion communautaire des ressources halieutiques.

Après avoir rendu compte des travaux réalisés par la section Pêche en milieu communautaire depuis la conférence précédente, tenue en 1999, le conseiller pour la pêche en milieu communautaire présida une séance spéciale consacrée à la gestion communautaire des ressources halieutiques dans la région. Mike King, responsable du projet de vulgarisation des pêches au Samoa, financé par l'AusAID, présenta un exposé sur les expériences menées

au Samoa, qui font participer les villages à la gestion des ressources marines vivrières.

Après cet exposé s'est instauré un débat sur les problèmes juridiques que pose l'application des règles traditionnelles ou communautaires à l'égard, notamment, des personnes extérieures aux villages. De nombreux délégués ont cité des exemples de régime de gestion coutumière des espaces marins et des mérites respectifs des règlements traditionnels et des systèmes de gestion nationaux en vigueur dans leurs pays.



Fatima Sauafea, responsable du programme de gestion communautaire des pêches, présenta un exposé sur un projet similaire qui vient d'être lancé aux Samoa américaines, avec le concours de la section Pêche en milieu communautaire de la CPS. Ce projet est actuellement mis en œuvre dans trois des six villages ciblés en 2001.

Alava'a Navy Epati évoqua le système traditionnel du *raui* employé pour aménager des aires marines protégées aux Îles Cook, en soulignant la contribution importante des femmes au succès de cette forme de gestion des ressources marines.

Cette séance spéciale a suscité l'intérêt et l'enthousiasme des représentants des États et territoires, lesquels ont formulé des recommandations entérinant le travail de la CPS dans ce domaine et fixant des orientations pour ses activités futures.



Un nouveau programme de gestion communautaire des ressources halieutiques aux Îles Marshall

En août, le conseiller pour la pêche en milieu communautaire s'est rendu aux Îles Marshall pour aider la direction des ressources marines des Îles Marshall (MIMRA) à mettre en place un système de gestion communautaire des ressources halieutiques.

À la fin de sa mission, il a soumis un projet de rapport préconisant une méthode de mise en œuvre au conseil d'administration de la MIMRA.

Celui-ci s'est déclaré prêt à soutenir ce projet. Le conseiller de la CPS devrait revenir aux Îles Marshall pour former le personnel de la MIMRA, dès que la Direction aura pris les dispositions nécessaires.



Ueta Fa'osili

Danny Wase, directeur de la MIMRA, œuvre en coulisses

Huitième Conférence régionale sur la condition féminine

En septembre, le Bureau des femmes du Pacifique de la CPS a accueilli la huitième Conférence régionale sur la condition féminine. La chargée de la pêche en milieu communautaire a présenté un exposé sur la division Ressources marines, ses rapports avec la Plate-forme d'action pour le Pacifique et les avancées de la cause des femmes en général.

Il avait d'abord été demandé à la section Pêche en milieu communautaire de parler de ses activités en raison du soutien qu'elle apporte aux femmes qui s'adonnent à la pêche. En définitive, étant donné que d'autres sections de la division Ressources marines œuvrent aussi en faveur des femmes et en font l'objet de leurs travaux, il a été estimé qu'un exposé sur l'ensemble de la division serait plus instructif.

Ainsi, la section Formation halieutique encourage les femmes à participer à de nombreux cours qu'elle dispense et en réserve certains aux femmes; la section Information s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes; la section Évaluation et gestion des ressources réci-

fales s'occupe de problèmes et de secteurs très importants pour les hommes et les femmes et recueille des données concernant la production et la consommation des produits de la pêche; la nouvelle section Aquaculture offrira aux femmes des débouchés économiques, car elle favorise des projets durables réalisés par et pour les collectivités.

La Plate-forme d'action pour le Pacifique est une déclaration régionale élaborée par des Océaniens et des Océaniennes et adoptée lors d'une conférence régionale sur la condition féminine qui s'est tenue en 1994.

Ce document dresse la liste des principaux problèmes de la région à résoudre si l'on veut atteindre les objectifs d'égalité, de développement durable et de paix. Il vise à promouvoir l'égalité des hommes et des femmes dans tous les secteurs de la vie.

L'un des treize sujets de préoccupation cités dans ce document concerne l'agriculture et la pêche. L'objectif stratégique poursuivi est "d'encourager et de soutenir la participation

des femmes aux activités (rémunérées ou non) d'agriculture et de pêche et de reconnaître le rôle qu'elles jouent en matière de sécurité alimentaire".

La Plate-forme d'action pour le Pacifique aide les associations de femmes de la région tout entière à centrer leurs activités sur ces grands problèmes et sujets de préoccupation.

Les participants à la conférence se sont montrés intéressés par l'exposé mais, malheureusement, n'ont pas eu le temps d'en débattre.

Par la suite, la chargée de la pêche en milieu communautaire a participé à une table ronde sur l'action socio-éducative, en compagnie de Nu'ufou Petaia, directrice du Centre de formation à l'éducation communautaire de la CPS, et de Nga Teao, directrice de la division de la condition féminine des Îles Cook. La discussion a porté sur les avantages et les inconvénients de la mixité de la formation, les possibilités offertes aux femmes de se former dans des domaines non traditionnels, et les difficultés d'évaluer les effets de la

formation et de suivre les stagiaires après leur retour chez elles.

Plusieurs délégués ont profité de l'occasion pour réclamer à la section un travail de suivi ou la conduite de

nouveaux projets dans plusieurs domaines, un bilan du programme en faveur des femmes pratiquant la pêche en Papouasie-Nouvelle-Guinée, un atelier de suivi sur la réparation des filets pour les

Wallisiennes (un atelier a été réalisé à Futuna en 1999), d'autres ateliers pour Palau et une évaluation des besoins de Tokelau.



Jipé LeBois

Ana Teregeyo des Îles Mariannes du Nord (présidente de la Conférence) et Nga Teao des Îles Cook

SECTION DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

L'exécution de deux projets s'est achevée avant la deuxième Conférence des directeurs des pêches. Le chargé du développement de la pêche, Steve Beverly, a mené à bien son intervention dans le cadre du cours CPS-Nelson Polytechnic pour les agents du service des pêches du Pacifique (voir *Lettre d'information sur les pêches de la CPS* n° 97).

Le chargé du développement de la pêche, William Sokimi, a terminé sa mission d'une durée de trois mois auprès des membres de l'Association de professionnels de la pêche commerciale de Nouvelle-Irlande. En tout, 51 pêcheurs membres de cette association ont reçu une formation aux techniques de pêche à mi-profondeur qui sont utilisées autour des dispositifs de concentration du poisson (DCP) et aux techniques de pêche profonde au cours de trois ateliers. Lors de la mise en œuvre de ce projet, plusieurs autres activités ont été également réalisées, notamment

la fabrication et le mouillage de deux DCP et l'expérimentation de deux types de filet de pêche commerciale de poissons-appâts. Le point d'orgue de cette mission a été la première expédition de thons frais de Nouvelle-Irlande à destination du Japon.

Durant la deuxième Conférence des directeurs des pêches, le conseiller pour le développement de la pêche, Lindsay Chapman, a présidé des séances sur les prises accessoires réalisées lors d'opérations de pêche thonière à la palangre. L'objet était de sensibiliser les participants à ce problème. À la suite de cette conférence, Steve a participé à la quatorzième session du Comité permanent sur les thonidés et marlins qui s'est tenue du 9 au 16 août, en qualité de membre du groupe de travail sur les techniques de pêche.

En août, Steve a accompagné aux Îles Fidji une délégation de Nouvelle-Calédonie, afin d'inspecter la cons-

truction d'un nouveau palangrier en aluminium de 18 m destiné à une société néo-calédonienne Sodefisch. Le bateau est construit aux normes du bureau d'étude Veritas par Alloy Fabricators of Lami (Îles Fidji) [voir article de fond consacré à ce dossier].

Lindsay s'est rendu en mission à Niue et aux Îles Cook en août et pendant une partie de septembre. Aux Îles Cook, il a collaboré avec le ministère des Ressources marines à la formulation d'une stratégie de développement de la pêche thonière pour ce pays.

Il y a rencontré différentes parties prenantes, notamment des pêcheurs, tant à Rarotonga qu'à Aitutaki, afin d'entendre les avis d'un grand nombre de personnes d'horizons divers.

Le projet de stratégie est axé sur les besoins en infrastructures mais aussi sur les possibilités de développe-

ment de la pêche thonière artisanale et commerciale, en particulier de la pêche thonière à la palangre dans l'ensemble de l'archipel. Les Îles Cook sont divisées en trois grandes zones (Rarotonga, les îles du sud, les îles du nord) qui ont chacune des problèmes ou des préoccupations qui méritent d'être pris en compte. À Niue, il a été question de la possibilité de développer une pêche thonière artisanale. Niue connaît des problèmes tout à fait particuliers : l'absence de port, l'ouverture directe de la jetée sur l'océan (figure 1), des installations à terre rudimentaires et des débouchés commerciaux limités. Les pouvoirs publics souhaitent vivement surmonter ces problèmes et prévoient d'étudier les possibilités de développement de la pêche thonière, en particulier de la pêche thonière à la palangre.

Lindsay a également collaboré, avec les agents des services des pêches de Niue et des Îles Cook, à la mise en œuvre du nouveau projet d'étude de DCP. Il a participé à des réunions et à des entretiens afin de déterminer les modèles de DCP à expérimenter, après quoi, une liste d'éléments d'accastillage et des fiches de mouillage et d'entretien de DCP ont aussi été élaborées.

Une fiche de pêche quotidienne a également été mise au point durant des réunions de pêcheurs dans chacun de ces deux pays. La CPS s'en servira pour établir un journal de pêche qu'elle distribuera à tous les pêcheurs de thonidés de Niue, de Rarotonga et d'Aitutaki, sites de la mise en œuvre du projet. Les données issues des journaux de pêche seront utilisées pour la réalisation d'une analyse du rapport coût-avantages des DCP pour les petits pêcheurs de thons opérant dans ces endroits.

Il a aussi été rédigé un questionnaire pour obtenir des informations auprès des villages côtiers sur leurs activités de pêche et essayer de prévoir tout changement qui pourrait survenir dans les pratiques de pêche dans les années à venir. Cette enquête sera conduite auprès des mêmes villages à trois reprises, à une année d'inter-

valle. Les collectivités interrogées seront celles qui vivent à proximité des sites de mouillage des DCP, et si possible des projets d'aire marine protégée.

L'entretien périodique des DCP dans l'eau constituera une partie importante du projet d'étude. Dans les deux pays, l'entretien des DCP est pris très au sérieux, bien qu'il se fasse suivant des méthodes différentes. Lindsay a accompagné des agents du service des pêches des deux pays lors de sorties de routine pour l'entretien de DCP afin d'observer comment ils s'y prennent.

Aux Îles Cook, le navire d'entretien s'amarre au DCP. Deux plongeurs

descendent jusqu'à une trentaine de mètres avec des bouées gonflables (figure 2). Ils en attachent une au mouillage et la gonflent à l'aide du détendeur utilisé par le plongeur. Les plongeurs attendent à cette profondeur jusqu'à ce que la première bouée soit remontée à la surface. Une deuxième bouée gonflable est alors attachée au mouillage puis gonflée, ce qui lui permet de faire remonter le mouillage à la surface (figure 3). Celui-ci est alors hissé à la main sur les navires d'entretien pour y être nettoyé, inspecté et réparé, le cas échéant.

À Niue, la procédure d'entretien est différente. Elle débute par la mise à l'eau du bateau de service des tra-



Lindsay Chapman

Figure 1 : À Niue, la jetée est ouverte sur l'océan



Lindsay Chapman

Figure 2 : Le plongeur est prêt à descendre avec sa bouée gonflable.

vaux publics (figure 4) depuis la jetée. Ce bateau se rend alors sur le site du DCP pour l'inspecter. On remonte à bord la ligne de bouée à la main jusqu'à ce que l'on atteigne la manille et l'émerillon (figure 5) reliant le système de bouée à la partie supérieure du mouillage.

On enroule ensuite le mouillage autour d'un puissant cabestan monté à l'arrière, qui sert à son tour à relever le mouillage. Au fur et à mesure de cette opération de relevage, on retire les lignes de pêche à la traîne et les organismes qui se sont fixés sur le cordage (figure 6). On inspecte alors soigneusement le mouillage pour voir si le cordage et les éléments d'accastillage sont usés ou endommagés et on les répare, au besoin.

William a passé la première partie d'août à rédiger un rapport sur la mission qu'il a effectuée en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il s'est ensuite rendu aux Tonga dans le cadre d'une nouvelle mission auprès du ministère des Pêches. L'objet de son intervention était d'aider à remettre en état de fonctionnement le bateau-école *Takuo*, en s'attachant particulièrement à la gestion des opérations du navire et d'apprendre aux membres de l'équipage les subtilités de l'utilisation des deux systèmes de palangre, la ligne japonaise et l'enrouleur de lignes à monofilament.

Le *Takuo* a été spécifiquement conçu pour la formation à la pêche thonnière à la palangre et à la recherche. Le navire dispose d'un appareillage électronique qui contribue énormément



De haut en bas

Figure 3 : Les bouées gonflables font remonter le mouillage à la surface

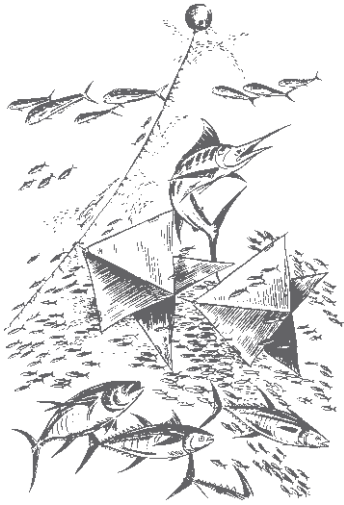
Figure 4 : Mise à l'eau du bateau de service des travaux publics à Niue

Figure 5 : Remontée à bord de la partie supérieure du DCP

Figure 6 : Utilisation du cabestan pour remonter le mouillage afin de l'inspecter



(Photos prises par Lindsay Chapman)



ment à l'amélioration des communications entre le navire et la terre, facilite le choix de meilleures zones de pêche, sert la conduite d'études sur la pêche à la palangre et aide le maître de pêche à surveiller les conditions météorologiques et l'avertir de violentes perturbations qui risqueraient de mettre en péril le navire.

À son arrivée aux Tonga, William a examiné le fonctionnement du navire et a suggéré les améliorations nécessaires. Il a notamment vérifié l'état et la configuration des deux types d'engin de pêche à la palangre, observé comment on préparait le navire avant le départ pour la pêche, évalué la coordination entre le personnel à terre et le capitaine pour que les opérations entre deux sorties de pêche soient menées rondement et l'exploitation générale du navire et les interventions de chacun à bord, depuis le capitaine jusqu'aux membres d'équipage.

Dans le cadre de cette mission, il était censé embarquer à bord du *Takuo* pour toute une marée. Cependant, en raison de circonstances imprévues, seulement huit calées ont été réalisées.

Ces calées ont été réalisées sur le chemin de Pago Pago où le bateau devait débarquer environ 50 tonnes de germons capturés lors de sorties

Figure 7 : La ligne-mère est répartie dans les compartiments du bac d'entreposage

précédentes. D'après les informations obtenues d'autres bateaux de pêche, c'est vers la zone située au sud des Tonga qu'il fallait mettre le cap. Bien que les opérations de pêche n'aient pas été conduites sur les meilleurs sites, William a tout de même disposé de suffisamment d'éléments pour évaluer l'engin et recommander des changements de nature à améliorer l'efficacité des opérations en utilisant à chaque fois les deux engins, la ligne japonaise et la ligne à monofilament.

Au cours des huit calées, en tout 214 poissons commercialisables d'un poids approximatif de 4 200 kg ont été capturés pour un nombre total de 13 990 hameçons mouillés. Tous les poissons ont été conservés par -40°C dans le congélateur du navire en attendant le prochain débarquement.

La ligne japonaise sur le *Takuo* est une version moderne de la palangre constituée d'un cordage en Kuralon lové. La ligne-mère est répartie latéralement dans un bac situé sur le pont arrière supérieur (figure 7).

Une machine prévue à cet effet répartit la ligne dans le bac qui est divisé en trois compartiments longitudinaux. Cette répartition lors du stockage l'empêche de traîner sur un grand espace, ce qui réduit les risques d'enchevêtrement. Lors de la mise à l'eau, la ligne japonaise passe à travers une glissière qui la conduit jusqu'à l'éjecteur situé au centre du tableau arrière. Les avançons sont

attachés pendant la phase de dévidage de la ligne-mère.

L'opération de relevage s'exécute de la même manière. Un vire-ligne récupère la ligne-mère sous-tension, par l'intermédiaire d'un portique et la répartit latéralement sur une espèce de tapis roulant. Un deuxième vire-ligne transporte alors la ligne redevenue souple par une glissière jusqu'au bac principal de rangement. Par comparaison au système destiné à lover la ligne japonaise, cette méthode est plus rapide, plus sûre, nécessite moins de bras; néanmoins, d'un strict point de vue opérationnel, la ligne japonaise n'est pas aussi performante que la ligne à monofilament montée sur un enrouleur.

Il faut lover les avançons les uns après les autres et les empiler pendant le processus de relevage, ce qui exige un grand nombre d'hommes. On peut corriger ce problème en employant des avançons monofilament de 10 mètres sur la ligne à monofilament. On renforce ainsi l'efficacité de l'opération, la rendant équivalente à celle du système à enrouleur, y compris sur le plan du taux de prise. L'effort supplémentaire réside dans le transport de la ligne du tapis roulant jusqu'au bac. L'utilisation préalable du même système à bord d'autres navires a donné les mêmes résultats.

Le navire est équipé d'un enrouleur Lingren Pitman capable d'emmagasiner une ligne-mère à monofilament



William Sokimi

de 3,5 mm sur une distance de 30 mn (55 km). Ce système est plus facile et plus sûr à utiliser; il est moins encombrant, nécessite moins de "bras". Pour la mise à l'eau, la ligne-mère est guidée vers l'éjecteur par

une série de poulies. Les avançons sont agrafés sur la ligne-mère à mesure qu'elle se dévide.

Pendant son relevage, la ligne passant par une poulie s'enroule direc-

tement dans le magasin. Les avançons sont décrochés, rangés dans des casiers prêts pour la calée suivante.



William Sokimi

Figure 8 : On enroule les avançons pendant le virage de la ligne

SECTION FORMATION

Atelier consacré à la culture des algues aux Tonga

En août 2001, le spécialiste de la formation halieutique s'est rendu aux Tonga pour participer à l'organisation d'un atelier d'une semaine sur l'algoculture.

L'atelier a été organisé sur la demande du ministère des Pêches des Tonga, qui souhaitait proposer un programme de formation au personnel local et à des exploitants potentiels.

Grâce au concours financier du gouvernement de Taiwan, un membre de la section Formation halieutique a pu se rendre aux Tonga pour aider à la mise sur pied d'une formation dans ce domaine. Selon 'Akau'ola, Chef du service des pêches, Vava'u s'était déjà essayé à la culture de ce type d'algue au milieu des années 80 mais avait échoué en raison de pro-

blèmes de commercialisation. La relance de cette activité suscite un intérêt, notamment de la part des populations des îles périphériques qui ne trouvent guère de sources de revenus.

La formation a eu lieu à Vava'u, sous la houlette d'Ofa Fakahau. Le cours a été assuré conjointement par la CPS et *FMC Corporation* (entreprise acheteuse d'algues). La section Formation halieutique a obtenu le financement nécessaire et la participation d'intervenants qualifiés.

Esaroma Ledua, de Fidji, a été recruté au titre d'expert-conseil de la CPS pour toute la durée de l'atelier; Erick Ask, de *FMC Corporation*, a été détaché à titre gracieux par son employeur. Esaroma et Erick sont

tous deux des spécialistes de l'*Euchema*. Tous deux ont assuré l'enseignement théorique et la supervision des travaux pratiques. Leur participation à l'atelier s'est révélée très fructueuse et, globalement, ce deuxième cours de formation de la CPS consacré à l'algoculture a été un succès.





Des participants préparent les lignes sur lesquelles seront placées les propagules.

Esaroma Ledua, spécialiste de la culture des algues, montre comment contrôler la salinité de l'eau à l'aide d'un simple réfractomètre portatif.



*La présence de certaines algues locales indique l'existence d'un milieu propice à la croissance d'*Euchemia cottonii*.*

Un agent des services des pêches met en place un dispositif d'essai constitué d'une ligne et d'un mètre sur laquelle sont fixées des propagules à 20 cm d'intervalle.



(Photos de Terii Luciani)

Un vaillant petit bateau pour l'École maritime de Vanuatu

Le tout nouveau bateau de l'École maritime de Vanuatu, long de 5,7 mètres, trône fièrement au milieu du chantier naval de Santo. Bientôt, son nom sera peint sur la coque : *Emmnao*.

Pourquoi Emmnao ?

Emmnao vient de l'expression bichlamar "Hem nao !" qui signifie "formidable" ou "juste ce dont nous avons besoin". Mais c'est aussi une référence directe à l'histoire de ce bateau, fruit de l'enseignement pratique d'une nouvelle technique de construction par un professeur de l'École des métiers de la mer de Nouvelle-Calédonie.

La technique en question, mise au point aux États-Unis, consiste à saturer le bois avec de la résine époxy (*Wood Epoxy Saturation Technique* ou WEST, en anglais). Utilisé depuis des milliers d'années pour la construction de bateaux, le bois a parfois tendance à se craqueler, à se fendre, voire même à pourrir. Grâce à la nouvelle technique WEST, le bois est traité comme une fibre que l'on colle avec de la résine époxy pour lui donner la forme requise, tout comme la fibre de verre, utilisée dans la construction de coques en résine de polyester. Ce procédé accroît la rigidité de la coque, élimine les risques de craquelure et de pourriture et réduit les besoins d'entretien tout en augmentant la durée de vie du bateau.

Les travaux de construction ont débuté en mai 2001, lorsque le formateur, Jean-Pierre Malingrey, est arrivé à Santo pour deux semaines et il a rencontré le constructeur naval de Santo, Marcel Rosflender, et son

équipe. Ensemble, ils ont préparé les gabarits, puis posé les couples et les serres, selon des plans et des instructions rédigés en français, langue que Marcel et son équipe connaissent mal. Tout le bois utilisé pour la construction du bateau (principalement du bois de rose) provenait de l'île de Santo. Les couples ont été recouverts à l'intérieur et à l'extérieur de contreplaqué, lui-même enduit de quatre couches de résine.

Après avoir mis en route le chantier, Jean-Pierre est rentré en Nouvelle-Calédonie. Il est revenu à Santo en août pour aider aux dernières finitions du bateau, que l'on a ensuite peint en bleu et blanc.

Marcel a été très intéressé par cette nouvelle technique de construction et par ce plan différent, tous deux de ceux qu'il emploie habituellement. "Il vivra vieux", a-t-il déclaré à pro-



De haut en bas

- *Pas une faute n'échappe à Jean-Pierre*
- *La coque recouverte du contreplaqué généreusement enduit de résine*
- *L'Emmnao après sa dernière couche de peinture*

(Photos de Caroline Nalo)

pos du bateau, "et coûtera moins cher à l'entretien. Je pourrai appliquer ce traitement aux autres bateaux que je construis, si c'est ce que le client aime".

Emmnao n'a pas encore eu l'occasion de faire ses preuves; le moteur hors-bord Yamaha de 75 chevaux qui doit l'équiper n'arrivera pas du Japon avant le début de 2002. Mais on sait déjà à quoi il servira. Nare Wolu, professeur de pêche à l'École maritime de Vanuatu, prévoit de l'équiper d'engins de pêche à la traîne et de pêche profonde. La tâche principale de Nare au sein de l'École maritime de Vanuatu consiste à former les pêcheurs des zones rurales. *Emmnao* est un bateau idéal pour les exercices pratiques de pêche et Nare est impatient de l'utiliser.

Emmnao sera également utile pour la formation de pilotes de "bateaux-taxis", qui transportent des passagers d'une île à l'autre et le long des côtes des grandes îles et qui ont besoin d'être formés à la sécurité, à la navigation et à l'entretien des

moteurs. *L'Emmnao* pourra atteindre une vitesse de pointe d'environ 15 nœuds, deux fois supérieure à celle de *l'Etelis*, le bateau actuellement utilisé par l'École pour les cours de pêche.

Son aspect pratique n'est pas la seule qualité de *l'Emmnao*. Sa construction a permis de fédérer autour d'un même projet quatre institutions distinctes : les Écoles des métiers de la mer de Nouvelle-Calédonie et de Vanuatu, le chantier naval de Santo et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, qui a financé l'opération.

L'École maritime de Vanuatu souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette entreprise :

- Christian Blanchard, directeur de l'École des métiers de la mer de Nouméa, pour avoir accepté de détacher à Santo l'un de ses professeurs pendant une période prolongée;

- Jean-Pierre Malingrey, professeur à l'École des métiers de la mer, pour son assistance éclairée et amicale;
- Marcel Rosflender, Joseph et Fredson, du chantier naval de Santo, pour leur patience et leur travail;
- Michel Blanc et Terii Luciani de la section Formation halieutique de la CPS, qui ont assuré la coordination de ce projet;
- le gouvernement de la France, pour avoir financé les déplacements de Jean-Pierre, les coûts de la main-d'œuvre et l'achat des matériaux et du moteur.



Le personnel de *Nauru Fisheries Corporation (NFC)* se perfectionne dans la manipulation et la classification du poisson

Le petit État insulaire de Nauru a sollicité auprès de la section Formation halieutique de la CPS la tenue d'un atelier sur la manipulation et la classification du poisson, à l'intention du personnel local du secteur de la pêche au thon en essor.

Il y a quelques mois à peine, l'entreprise publique *Nauru Fisheries Corporation* a mis à l'eau son unique palangrier (*NFC 5*) et ses prises sont déjà exportées vers le Japon. Des projets de développement, prévoyant l'acquisition de bateaux alia au Samoa, sont déjà en bonne voie.

L'atelier, divisé en plusieurs modules, a eu lieu au cours de la première semaine de septembre. Y participaient l'équipage du *NFC 5* et plusieurs employés du marché au poisson de *NFC*, qui manipulent les prises débarquées et conditionnent les thons destinés à l'exportation. Plusieurs agents du Service des

pêches et des ressources marines de Nauru (*NFMRA*), des employés de *NFC* et six pêcheurs locaux ont également assisté à l'atelier. Au total, 32 personnes ont reçu cette formation.

L'atelier du mercredi (premier module) s'adressait en premier lieu à l'équipage du *NFC 5*, un catamaran de 18 mètres. Aussi, le bateau a réalisé deux sorties de courte durée au lieu d'une seule, de quatre à cinq jours, comme il le fait habituellement. Le bateau est rentré au port mercredi matin pour débarquer ses prises (il avait quitté le port dimanche et réalisé deux calées le lundi et le mardi). L'équipage a suivi l'atelier dans l'après-midi, avant de reprendre la mer jeudi matin pour deux autres mouillages, et a regagné le port vendredi matin, à temps pour le vol d'Air Nauru de l'après-midi.

Outre l'équipage du *NFC 5* (le capitaine, le mécanicien et quatre hom-

mes de pont), six pêcheurs locaux intéressés par la pêche thonière à la palangre et susceptibles d'embarquer sur les nouveaux palangriers qu'envisage d'acquérir *NFC*, ont suivi la formation. L'atelier a eu lieu dans une petite salle de réunion du *NFMRA*, transformée pour l'occasion en salle de classe. Au cours de l'après-midi, les participants ont entendu un exposé sur le marché du sashimi à Tokyo (sur lequel sont écoulées les prises réalisées à Nauru), puis ont appris les méthodes de manipulation du poisson à bord, illustrées par des diapositives, un film vidéo et des transparents.

À l'issue de cette séance, participants et formateurs se sont rendus au marché au poisson pour y manipuler deux thons pris accidentellement, débarqués le matin même et conservés intacts pour les besoins de l'atelier (un petit thon jaune et un germon). Le formateur a simulé les

manipulations à bord, avant de montrer aux participants où se trouvent le cerveau et les principaux vaisseaux sanguins du poisson. Un pêcheur local indépendant s'est ensuite exercé sur la seconde pièce. Un troisième thon a été mis de côté pour le lendemain.

Cinq membres du personnel du marché au poisson, dont son nouveau directeur, Chris Marstin, et douze agents du NFMRA et employés de NFC, dont le directeur du NFC, Roland Kun, ont assisté à l'atelier du jeudi. Cette journée concernait plutôt le personnel à terre. Après avoir décrit le marché japonais et les méthodes de manipulation à bord (le personnel à terre doit savoir comment le thon de qualité sashimi doit être manipulé à bord du bateau), les formateurs ont expliqué les critères de classification du poisson et les facteurs influant sur les prix. Ces exposés théoriques ont occupé la majeure partie de la journée. Dans l'après-midi, le thon, mis de côté la veille, a servi à une démonstration de manipulation du poisson.

Vendredi matin, l'atelier a repris au marché au poisson. Dix thons obèses et deux thons jaunes pêchés par le NFC 5 au cours de ses deux brèves marées étaient déjà prêts pour l'exportation. La mise sous emballage a débuté à 9 heures du matin. Excellente occasion de faire un cours pratique de classification du thon, à l'intention des employés du marché et des autres participants. Sur les douze pièces classées au cours de la matinée, trois ont été orientées vers le marché local et les neuf restantes ont été conditionnées pour l'exportation. Celles-ci ont quitté Nauru à 14 heures par le vol d'Air Nauru à destination de Brisbane, pour être ensuite expédiées à Tokyo et vendues, le lundi suivant, à la criée du marché de Tsukiji.

C'était la première fois que du poisson pêché par le NFC 5 était classé avant d'être emballé et exporté. Le seul critère appliqué jusqu'alors était la taille (tous les thons obèses et les thons jaunes de plus de 35-40 kg étaient considérés comme exportables vers le Japon), et il n'était procédé à aucune inspection préalable de la chair (entaille près de la queue).

NFC pratique la pêche à la palangre depuis près d'un an mais l'exporta-

tion hebdomadaire de thon n'est devenue régulière que plus tard. Le lot de poissons classés au cours de l'atelier constituait le seizième envoi vers le Japon. Les gains financiers réalisés jusqu'à maintenant sont encourageants : le prix au kilo du thon obèse atteint couramment plus de 2 000 yens et celui du thon jaune se situe entre 1 000 et 1 500 yens.

À l'issue de l'atelier, plusieurs recommandations concernant la pré-



Les participants découvrent tous les aspects de la classification et de la manipulation du thon de qualité sashimi

(Photos de Michel Blanc)

sensation et la qualité des prises ont été formulées. Les formateurs ont préconisé l'adoption de la méthode Tanaguchi (destruction de la moelle épinière) sur tous les thons de grande taille et l'utilisation de sacs-chaussettes extensibles en coton pour emballer le poisson avant de le placer dans l'eau de mer réfrigérée. Il a été conseillé au personnel travaillant à terre de stocker le thon le ventre en bas et, pour les poissons débarqués le jour-même de leur expédition de les garder dans une saumure de glace pendant les heures précédant leur déchargement et leur conditionnement.

La séance de classification des poissons s'est avérée utile pour tous les participants. NFC présente l'avantage d'être une petite entreprise (environ dix pièces sont emballées chaque semaine, soit une demie-tonne de

poisson). Le personnel peut donc attacher un soin particulier à la classification du poisson. Les formateurs ont donc initié les participants à une technique particulièrement adaptée aux petites structures qui n'ont pas à classer en toute hâte des centaines de pièces. Cette technique consiste à prélever des échantillons de chair (en réalisant une entaille près de la queue) et à les placer sur une surface blanche (une planche de polystyrène, par exemple) pour pouvoir analyser et comparer dans de bonnes conditions la couleur, les défauts potentiels, la teneur en graisse, etc.

En outre, une exposition de la chair à l'air pendant quelques minutes permet de vérifier si elle prend une teinte rouge vif. La planche et tous les échantillons peuvent être aisément transportés à l'extérieur de la salle d'emballage pour être examinés à la

lumière du jour - l'éclairage au néon modifie la perception des couleurs. Si le temps manque, il est aussi possible d'observer à l'intérieur les échantillons à la lumière d'une lampe torche. La séance de classification a également permis aux participants de relever certains défauts communément observés (chair brûlée, saignements mal venus, coloration "arc-en-ciel", chair brune, contusions externes).

Grâce à l'atelier et avec quelques semaines de pratique, les employés du marché local devraient être en mesure de trier le poisson destiné à l'exportation vers le Japon, en sélectionnant les pièces susceptibles d'être bien vendues sur les marchés du sashimi, très exigeants en matière de qualité.



En bref

- Le deuxième programme de formation pratique proposé conjointement par la CPS et l'École australienne de formation halieutique (AFA) a été reporté à la période janvier/mars 2002. Ce programme, dirigé par l'AFA (Adélaïde), est destiné aux jeunes matelots de bateaux de pêche ayant les capacités de devenir capitaines. Forte du succès de la première édition de ce cours (2000), la CPS a obtenu un financement de l'AusAID permettant à huit jeunes de suivre une formation à l'AFA d'octobre à décembre 2001. Suite aux attentats du 11 septembre aux États-Unis, les procédures de contrôle de l'immigration ont été renforcées et la plupart des marins sélectionnés ont eu du mal à obtenir un visa australien en temps voulu. En conséquence, la CPS et l'AFA ont décidé de reporter la formation début 2002. Les participants, originaires de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Tonga et de Kiribati, passeront six semaines sur les campus de l'AFA situés à Port Adélaïde et à Port Lincoln avant d'embarquer sur des navires de pêche commerciale australiens pour un stage pratique de quatre semaines. Les stagiaires sont issus

d'entreprises de pêche pratiquant la pêche à la palangre, la pêche thonière à la senne, la pêche à la crevette au chalut et la pêche au vivaneau à la palangre verticale.

- Un cours régional financé par la Nouvelle-Zélande sera dispensé à l'École des pêches de Nelson du 19 novembre au 7 décembre. Le cours est destiné aux formateurs de femmes pratiquant des activités de valorisation des produits de la pêche à l'échelle artisanale. Treize participants de onze États et territoires de la région ont été sélectionnés, dont deux agents masculins des services des pêches des États fédérés de Micronésie et des Îles Salomon. Le cours portera sur trois thèmes principaux : un module d'une semaine consacré à la communication et à la pédagogie ouvrira la séance de formation; il sera suivi d'un deuxième module de sept jours sur les techniques de valorisation des produits de la mer; et, enfin, d'un atelier de trois jours consacré à la gestion d'une entreprise de valorisation des produits de la mer. Les participants devront également élaborer des supports didactiques qui leur serviront à

dispenser des formations dans leurs pays respectifs. Tous les participants ont déjà une expérience de la formation à l'échelle communautaire. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques et la chargée de la pêche en milieu communautaire de la CPS se rendront à Nelson et interviendront pendant le cours.

- La section travaille actuellement à la conception de plusieurs supports didactiques qui devraient être disponibles d'ici à la fin de l'année. On y trouvera notamment un ouvrage consacré au système de gestion de la sécurité adapté aux navires de moyenne et de grande taille, une brochure sur la prise en compte dans la formation des rôles spécifiques des hommes et des femmes et un manuel sur la cogestion des ressources halieutiques commerciales. La documentation consacrée au système de gestion de la sécurité comportera un manuel, un journal de bord et deux brochures de sensibilisation qui seront largement distribuées par courrier électronique et postal aux entreprises de pêche, aux services des pêches et aux autorités maritimes.

- Cette année, la section n'a pas obtenu de soutien financier de Taiwan et s'est vu refuser, en juillet, sa demande de financement pour la tenue d'ateliers supplémentaires dans différents États et territoires sur l'analyse des risques et points de contrôle critique. En septembre, la section Formation a soumis une demande de financement d'un cours régional de formation consacré à la

mécanique des bateaux de pêche (systèmes hydraulique, électrique et de réfrigération) à l'Agence néo-zélandaise de coopération (NZODA). Si cette demande aboutit, ce cours de cinq semaines aura lieu en 2002 à l'École des pêches de Nouvelle-Zélande.

- La section a procédé récemment à la mise à jour de son site Web. On y trouve maintenant une pré-

sentation de la section en format PowerPoint et un formulaire électronique permettant aux internautes de commander en ligne les supports pédagogiques produits par la section. Tous les correspondants de la section de la filière pêche sont invités à consulter son site :

www.spc.int/coastfish/Sections/training



SECTION ÉVALUATION ET GESTION DES RESSOURCES RÉCIFALES

Comptages visuels de poissons en plongée : un manuel et un logiciel

Un livret sur les conditions d'utilisation et de mise en œuvre des comptages visuels de poissons en plongée vient d'être publié dans sa version française. La version en langue anglaise sera disponible au mois de décembre. Ce livret est destiné en priorité aux agents des pêches des pays et territoires insulaires du Pacifique. Réalisé en collaboration avec l'IRD (anciennement ORSTOM), il décrit les méthodes développées par l'IRD et la CPS. Plus généralement, il fournit un guide pour l'entraînement des plongeurs à ces techniques et rappelle les règles liées à leur utilisation.

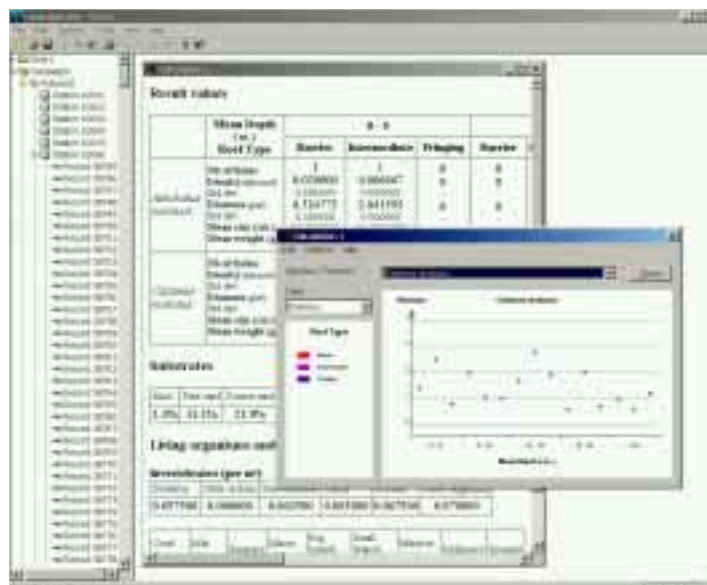
Un logiciel permettant la saisie de données issues de comptages visuels en plongée puis l'exploitation de ces données a aussi été développé par la section. Il est téléchargeable sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.spc.int/coastfish/Sections/reef/react/>

Ce logiciel représente le premier numéro d'une série d'utilitaires de calcul (ReACT - Reef Resource Assessment and Calculation Tools). Cette première version est disponible en format "open source" ; les utilisateurs peuvent donc suggérer des modifications destinées à l'améliorer. Il

devrait permettre aux Services des Pêches qui utilisent les techniques de comptages visuels en plongée de :

- saisir les données issues de campagnes d'échantillonnage avec un minimum d'erreurs;
- réaliser des premiers calculs (densités, biomasses, etc.);
- récupérer les données et premiers résultats sous un format standard en vue de traitements statistiques plus approfondis et/ou d'intégration dans des bases de données régionales.



Le projet Tosura (*Trained Optical System for Underwater Resource Assessment*)

Un système de trois caméras vidéo sous-marines a été acquis en fin d'année dernière grâce à des financements australiens (AusAID) et français (Ambassade de France à Fidji).

Il s'agit de la première phase d'un projet dont la deuxième étape est le développement d'un logiciel de comptages automatisés des poissons par imagerie électronique qui a débuté grâce au soutien financier du gouvernement de la France.

Après finalisation de ce programme (dans un délai de deux ans), ce matériel transportable accompagné d'un technicien devrait être mis à disposition des pays qui en font la demande pour l'évaluation des ressources récifo-lagonaires. Il devrait permettre d'augmenter l'acquisition de



Eric Clua

Les caméras ont été testées en situation réelle

données (extension des domaines et multiplication des opérations d'échantillonnage) et d'accroître leur qualité (limitation des sources d'erreur). Des applications dans la description des paysages écologiques par recons-

truction en trois dimensions de l'habitat sont aussi à l'étude à partir d'acquisition d'images en stéréo.



■ ICLARM

Les activités du projet de l'ICLARM destinées à trouver les meilleures techniques de lâcher d'holothuries et qui dureront trois ans ont débuté à la CPS à Nouméa. Les postes de coordinateur du projet et de technicien de l'aquaculture, pourvus respectivement par Steve Purcell (voir photo) et Deborah Gardner, sont conjointement administrés par la CPS et l'ICLARM. Des organismes locaux financeront les trois postes de soutien consacrés au travail en écloserie et sur le terrain.

Les responsables du projet d'holothuries s'emploieront à déterminer quelles techniques employer pour relâcher des holothuries des sables (*Holothuria scabra*) en milieu naturel afin de reconstituer les stocks et d'accroître la ressource sur les côtes du Pacifique. Reproduite à partir d'un stock de géniteurs locaux, l'holothurie des sables sera élevée à l'écloserie de Saint-Vincent et peut-être ultérieurement à Koné (Nouvelle-Calédonie). Ce n'est qu'en lâchant des juvéniles sur des sites côtiers dans les provinces que l'on pourra savoir quels sont les moments de la journée et de l'année (méthodes, tailles, den-

sités et habitats) les plus propices à ces lâchers.

Une brochure des activités de l'ICLARM où sera décrite la vision de sa mission dans le Pacifique sera prochainement disponible à la CPS d'abord en version anglaise, puis en version française. L'ICLARM a l'intention d'intensifier ses recherches

dans le Pacifique sous la direction d'un chargé de recherche principal qui est sur le point d'être recruté et qui dirigera le nouveau bureau pour le Pacifique à la CPS. Pour tout complément d'information, visitez le site Web de l'ICLARM à l'adresse suivante :

<http://www.iclarm.org>



Jean-Paul Gaudechoux

■ PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

La Conférence de Reykjavik sur les pêches responsables dans l'écosystème marin

Du 1er au 4 octobre, le gouvernement de l'Islande et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont organisé, avec le partenariat du gouvernement de Norvège, la Conférence de Reykjavik sur les pêches responsables dans l'écosystème marin. Cette importante conférence a rassemblé environ 400 participants de plus de 70 pays. La CPS était présente à cette conférence, et une intervention de la FFA a été rapportée, son représentant n'ayant pu assister à la conférence au dernier moment.

Au cours de la première séance plénière, plusieurs présentations ont permis de resituer le contexte du sujet de la conférence. Ces interventions ont porté sur le niveau des captures mondiales, sur les conventions internationales et les instruments législatifs, sur les points de vues des écologistes et des pêches industrielles et artisanales par rapport à l'approche basée sur les écosystèmes dans la gestion des pêches.

Au cours du symposium scientifique qui a suivi, trois thématiques ont été

abordées : la dynamique des écosystèmes marins, le rôle de l'homme dans les écosystèmes marins et l'incorporation des considérations écosystémiques dans les pêcheries. Un bilan des connaissances scientifiques et des concepts relatifs à l'approche basée sur les écosystèmes a ainsi pu être dressé. Une vingtaine d'affiches sur des études de cas étaient également présentées. Il apparaît que la gestion des pêches basée sur les écosystèmes est encore à un stade conceptuel et, dans la plupart des cas, les connaissances sur les écosystèmes sont peu nombreuses.

Cependant, cela ne devrait pas empêcher de mettre rapidement en place ce nouveau système de gestion des pêches. Au cours de cette session, un important débat a été lancé à propos du rôle des mammifères marins dans l'écosystème et de leur interaction directe et indirecte avec les pêcheries. Plusieurs nations ont demandé à ce que de plus amples études qualitatives et quantitatives soient réalisées sur l'alimentation des mammifères marins pour en évaluer l'impact sur l'écosystème.

Une seconde session plénière a permis aux nations représentées ainsi qu'aux organismes internationaux et organismes non gouvernementaux de présenter leur point de vue sur la pêche responsable et la gestion basée sur les écosystèmes.

La Conférence s'est terminée par l'adoption de la Déclaration de Reykjavik sur les pêches responsables dans l'écosystème marin, adoption par consensus avec abstention du Japon et de Sainte-Lucie. La Conférence déclare ainsi que : "dans un effort de renforcement des pêches responsables et durables dans l'écosystème marin, nous travaillerons individuellement et collectivement à l'incorporation des considérations écosystémiques dans la gestion des pêches". Cette déclaration prévoit également la réalisation par la FAO, avec l'aide d'experts scientifiques et techniques, de guides techniques pour de meilleures pratiques pour l'introduction des considérations écosystémiques dans la gestion des pêches.



Quatorzième session du Comité permanent sur les thonidés et marlins

La quatorzième session du Comité permanent sur les thonidés et marlins s'est tenue du 9 au 16 août 2001 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) à l'invitation du président et sous les auspices du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Cette session a réuni les représentants des États et territoires suivants : Australie, États fédérés de Micronésie, Îles Fidji, France, Polynésie française, Guam, Kiribati, Corée, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République populaire de Chine, Samoa, Îles Salomon, Taiwan, États-Unis d'Amérique et Vanuatu.

Les représentants de diverses organisations régionales et internatio-

nales ont également pris part à cette réunion, notamment ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la Commission interaméricaine du thon des tropiques (CIATT) et de l'Agence des pêches du Forum (FFA).

L'assemblée s'est scindée en huit groupes de travail, chacun traitant d'un thème : les statistiques, les techniques de pêche, les méthodes, la recherche sur la bonite, la recherche sur le germon, la recherche sur le thon jaune, la recherche sur le thon obèse et la recherche sur les poissons à rostre et les prises accessoires.

Le premier bilan de la pêche thonière dans le Pacifique occidental et

central a permis de constater que les prises totales des quatre principales espèces de thons estimées pour l'an 2000 étaient de 1 852 746 tonnes, soit le deuxième volume de prises annuelles le plus élevé après celui de 1998 (1 893 648 tonnes).

La prise de bonites réalisée en l'an 2000 dans le Pacifique occidental et central (1 165 099 tonnes) a été légèrement supérieure à celle de 1999 mais inférieure à la prise record enregistrée en 1998 (1 305 841 tonnes) et elle a comme d'habitude dominé l'ensemble des prises (63%).

La prise de thons jaunes (421 533 tonnes) a été légèrement inférieure à celle de 1999. Les captures de ger-

mons du sud (41 835 tonnes) ont été en légère augmentation par rapport à 1999 et les prises de thons obèses (114 907 tonnes) ont atteint un niveau record, éclipsant le record précédent de 1999 (108 989 tonnes). Les rapports des services des pêches des différents États et territoires fournissent un complément d'information sur ces prises.

Le Bureau des sciences rurales (*Bureau of Rural Sciences* – BRS-Australie), le Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO-Australie), la Commission interaméricaine du thon des tropiques (CIATT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme de recherche sur les pêcheries pélagiques de l'Université de Hawaii sont au nombre des autres organisations qui ont présenté des rapports sur des activités intéressant le Comité permanent.

Les directives énoncées à l'adresse du groupe de travail sur les statistiques lors de la treizième session du Comité permanent ont été passées en revue. Elles concernaient les points suivants : la compilation des estimations annuelles des prises de la pêche artisanale; la compilation des estimations des prises en mer de Chine méridionale; la disponibilité de données en Indonésie et aux Philippines; une évaluation des fiches de pêche des navires japonais; le projet du programme Pêche hauturière d'étudier les fiches de pêche des États et territoires membres en vue d'améliorer le respect des délais de soumission des données; la disponibilité des données relatives à la proportion et à la taille par sexe des thonidés et marlins; la compilation des facteurs permettant de convertir les poids des poissons transformés en poids de poisson entier; la compilation des informations sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée; le degré de prédation par les requins et les baleines des poissons capturés à la palangre; un examen des caractéristiques techniques des navires et des engins consignées dans le registre régional de l'Agence des pêches du Forum; la classification des efforts de pêche des sen-

neurs par association de bancs; l'échantillonnage de la composition par espèce, thons jaunes et thons obèses, des prises à la senne, l'estimation des prises de thons obèses par les senneurs à l'aide des arborescences de régression; la compilation des données englobant la flottille palangrière des Samoa américaines et la flottille de ligneurs canadienne; la révision des données de prises par unité d'effort de la flottille taiwanaise de bateaux de pêche hauturière à la palangre; le ciblage du germon par cette même flottille; l'échantillonnage des germons capturés à la palangre dans les eaux du Samoa; l'estimation des prises de poissons à rostre qu'il est obligatoire de relâcher; l'estimation des prises marquées et relâchées par les pêcheurs de plaisance; la révision des estimations des prises de poissons à rostre; la compilation des estimations annuelles des prises d'espèces présentant un intérêt particulier, telles que les requins, les reptiles marins, les mammifères marins et les oiseaux de mer; la disponibilité d'informations pouvant être utilisées pour l'estimation des prises d'espèces non ciblées; et le rôle du Comité permanent sur les thonidés et marlins dans les programmes nationaux et régionaux d'observation scientifique.

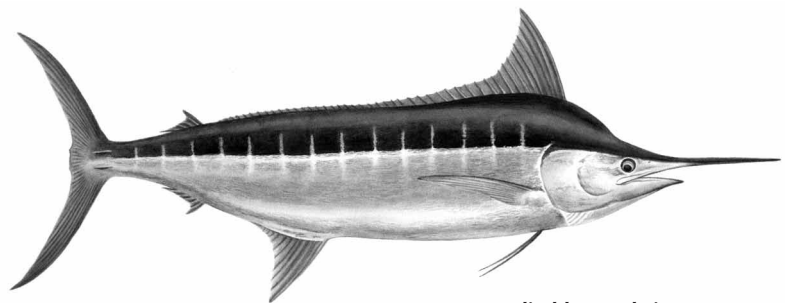
Les cinq groupes de recherche ont examiné les derniers développements intervenus dans le secteur de la pêche dans la région, pris note des progrès de la recherche et de l'évaluation des stocks et réfléchi sur la coordination et la planification des travaux de recherche pour telle ou telle espèce. Chacun a établi un rapport succinct sur le thème de sa réflexion. Les participants ont assisté à une présentation des applications du modèle d'évaluation MULTI-

FAN-CL, fondé sur la longueur aux quatre espèces de thonidés présentes dans l'océan Pacifique occidental et central, au requin bleu du Pacifique Nord (*Prionace glauca*) et au marlin bleu (*Makaira mazara*).

Toujours préoccupé par l'état des stocks de thons jaunes ou de thons obèses dans le Pacifique occidental et central et conscient du risque croissant que courent les juvéniles de ces espèces du fait de la pêche de surface, en particulier de celle qui se pratique autour des DCP, le Comité permanent sur les thonidés et marlins réuni en sa quatorzième session a recommandé d'empêcher l'augmentation de la mortalité de ces espèces due à la pêche de surface dans le Pacifique occidental et central jusqu'à ce que les incertitudes présentes dans les évaluations actuelles aient été levées.

Il a, par ailleurs, fermement insisté sur l'intérêt des expériences de marquage à grande échelle pour obtenir des informations sur les déplacements, la mortalité naturelle et les taux d'exploitation. Comme ces expériences réduiront le caractère incertain des évaluations actuelles, le Comité a recommandé que l'on recherche des financements pour la conduite de ces activités.

Le groupe de travail du Comité permanent sur les statistiques est chargé de coordonner la collecte, la compilation et la diffusion de données sur la pêche thonière. Les informations recueillies par le programme Pêche hauturière pour le compte du Comité permanent comprennent des estimations des prises annuelles, des données de prises par unité d'effort, des chiffres relatifs à la longueur des poissons et d'autres types de données.



Le marlin bleu, *Makaira mazara*

Le coordinateur du groupe de travail sur les statistiques a rendu compte de l'avancement de la compilation des données, bien que le Japon n'ait fourni aucune estimation des prises annuelles pour l'an 2000 et que les estimations les plus récentes concernant les pêcheries des Philippines portent sur 1997.

Il a été signalé que les taux de couverture par les observateurs des prises réalisées au cours de ces dernières années dans le Pacifique occidental et central communiqués par le programme Pêche hauturière n'est que de 0,18 pour cent pour les palangriers et de 3,9 pour cent pour les senneurs; il importe donc d'étendre les observations afin de pouvoir faire des estimations fiables des prises des espèces non visées, notamment de celles qui présentent un intérêt particulier, telles que les requins et les raies, les reptiles marins, les mammifères marins et les oiseaux de mer.

Cette année, deux nouveaux groupes de travail se sont réunis avant le début de la quatorzième session du Comité permanent afin de passer en revue et d'examiner les principaux aspects des techniques de pêche et des méthodes analytiques. Le mandat de chacun de ces groupes de travail et le résumé de leur communication font l'objet d'articles distincts.

Le groupe de travail sur les techniques de pêche devait examiner son statut et réfléchir sur ses axes de travail. Les vingt membres de ce groupe se sont penchés sur dix documents de travail qui traitaient des sujets suivants : la création du groupe de travail sur les techniques de pêche, les entités travaillant sur des programmes comparables, l'obtention et l'accessibilité de données techniques, les rapports nationaux, les nouvelles flottilles intervenant dans les pêcheries régionales et les faits marquants concernant celles-ci, la force exécutoire des mesures de gestion de la pêche à la senne et, enfin, l'élaboration du plan de gestion du stock de thons obèses applicable au Pacifique occidental et central. Au cours de la réunion préparatoire, le groupe de travail a rédigé

son mandat qui a été approuvé en plénière. Ce mandat et le rapport des délibérations du groupe de travail figurent en annexe au rapport de la réunion.

Le premier groupe de travail sur les méthodes avait pour objectif d'étudier le mandat qui lui avait été assigné (rédigé à l'occasion de la treizième session du Comité permanent) et de discuter des faits récents qui ont marqué l'expérimentation des méthodes d'évaluation des stocks.

Il a présenté deux documents (MWG-1, YFT-4). Le premier faisait état des changements récents apportés à MULTIFAN-CL en vue d'améliorer ses capacités. Le second décrivait les caractéristiques d'un nouveau modèle d'exploitation concernant la pêche de thons jaunes dans le Pacifique occidental et central, qui est utilisé spécifiquement pour évaluer l'exactitude et la précision des estimations obtenues grâce à MULTIFAN-CL.

Le groupe a reconnu la nécessité de faire d'autres essais de MULTIFAN-CL suivant des scénarios différents et de comparer la fiabilité des estimations obtenues avec celles d'autres modèles utilisant des ensembles de données simulées.

Reconnaissant l'intérêt qu'il y avait à rendre public le modèle MULTIFAN-CL vu l'extension de son application à l'évaluation des stocks, le groupe a recommandé que l'on recherche des financements à cette fin. Un rapport du groupe de travail figure en annexe au rapport de la réunion du Comité.

Le deuxième Atelier des utilisateurs de l'Atlas des océans (*Second Ocean Atlas Users Workshop*) s'est tenu le 14 août 2001. Cet atelier a été présidé par Dave Foley (Université de Hawaïi/JIMAR) et il a été ouvert à tous les participants du Comité permanent. Cet atelier avait pour objet d'affiner les objectifs du projet et de promouvoir l'utilisation des produits finals de cet Atlas qui est actuellement élaboré par le Laboratoire de recherche halieutique du NMFS à Honolulu et par le Labo-

ratoire de recherche sur les espèces pélagiques de l'Université de Hawaïi. Le compte rendu de cet atelier figure en annexe au rapport de la réunion du Comité.

Les participants ont également été informés du déroulement de la conférence préparatoire, en particulier des demandes qui ne manqueraient pas d'être formulées pour que le Comité permanent joue, à titre intérimaire, un rôle de conseil scientifique et d'information.

Les participants se sont entendus sur les procédures de fourniture de l'information et sur l'éventualité de confier à un groupe de travail restreint la responsabilité de continuer de jouer ce rôle de conseil. Certains se sont inquiétés de la perte d'influence que subirait le Comité permanent en matière de prestation de conseils scientifiques.

Le président du Comité permanent et les coordinateurs des groupes de travail et de recherche pour la quatorzième session du Comité permanent sur les thonidés et marlins étaient les suivants :

Président du Comité permanent sur les thonidés et marlins : M. Bernard Thoulag

Groupe de recherche sur le germon : M. Talbot Murray

Groupe de recherche sur la bonite : M. Gary Sakagawa

Groupe de recherche sur le thon jaune : M. Robert Campbell

Groupe de recherche sur le thon obèse : M. Chi-Lu Sun

Groupe de recherche sur les poissons à rostre et les prises accessoires : M. Paul Dalzell

Groupe de travail sur les statistiques : M. Tim Lawson

Groupe de travail sur les méthodes : M. John Sibert

Groupe de travail sur les techniques de pêche : M. David Itano



■ SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET PÊCHE

En quoi la sécurité alimentaire influence-t-elle sur les ressources halieutiques ? Disons, pour simplifier, que trop de gens exploitent les ressources aquatiques vivantes, qui s'épuisent très vite. Pourtant, ces ressources constituent l'une de nos dernières richesses communes.

En un demi-siècle, nous avons surexploité ce qui, dans les années 50, semblait être un vivier inépuisable de ressources halieutiques, au point que nombre d'espèces qui constituaient jadis d'abondantes sources de nourriture, comme la morue ou l'aiglefin dans l'Atlantique Nord, se font rares aujourd'hui.

Face à l'appauvrissement des stocks d'espèces communes, les pêcheries ont entrepris des campagnes exploratoires, alors très "en vogue", à la recherche de nouveaux lieux de pêche et de nouvelles espèces. Ces dernières ont subi pour la plupart un sort identique à celui des espèces traditionnellement ciblées. L'utilisation à bord de bateaux toujours plus nombreux d'engins de pêche plus performants a entraîné la sur-capitalisation du secteur et la surexploitation des ressources halieutiques dans le monde entier.

Les formes de vie marine sont le plus souvent concentrées à proximité des côtes. De même, les communautés humaines sont établies pour la plupart près des zones côtières ou le long des cours d'eau. Aujourd'hui encore, les mouvements migratoires s'effectuent principalement vers les zones côtières, qui abritent un tiers de la population mondiale. Les établissements humains et les nombreux effluents qu'ils génèrent ont un impact direct sur les ressources aquatiques côtières. Cette "pollution" a pour causes principales les effluents industriels et agricoles, le ruissellement et les écoulements urbains. La chasse, le ramassage des coquillages, la pêche et les phénomènes naturels comme El Niño/La Niña ont contribué à accentuer le problème.

L'explosion démographique, qui a vu la population de nombreux pays doubler en à peine un quart de siècle,

et les migrations vers les zones côtières n'ont fait qu'aggraver une situation déjà critique. Aujourd'hui, ces pressions démographiques menacent directement la pérennité des ressources halieutiques. La gestion des zones côtières, qui présentent des caractéristiques physiques et biologiques particulières, est devenue un des principaux défis de la fin du siècle dernier. Malheureusement, force est de constater que la coordination des politiques d'aménagement des zones côtières et des efforts de gestion des ressources halieutiques a souvent fait défaut. L'homme est le pire ennemi de l'homme.

Les zones côtières (baies, estuaires et plateau continental), qui présentent des caractéristiques physiques complexes et très diverses, abritent 80 pour cent des espèces marines vivantes, à un stade ou à un autre de leur cycle de vie. Si les populations pélagiques adultes ne subissent pas directement les effets des activités humaines en zone côtière, celles-ci peuvent, par contre, avoir des retombées désastreuses sur le développement des larves et des juvéniles. La dégradation du milieu côtier provoque une baisse des taux de survie des larves et des juvéniles, tandis que la pêche hauturière entraîne une diminution des stocks reproducteurs. Les conséquences d'une telle situation sautent aux yeux.

La pêche dans le monde

En 1997, le volume total des prises mondiales était estimé à 122 millions de tonnes; en 1998, il avait baissé de 4 pour cent. La pêche de capture (exploitation des stocks naturels) représentait 85 pour cent du volume total des prises. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 70 pour cent des ressources halieutiques mondiales étaient exploitées au maximum de leur capacité ou surexploitées à la fin du XXe siècle.

Plus de 50 pour cent des captures mondiales sont réalisées dans les eaux des pays en développement, dont plus de la moitié par les pêche-

ries artisanales qui se disputent aujourd'hui des ressources halieutiques en diminution constante.

L'utilisation de chalutiers-usines s'est généralisée dans les années 60-70 et a entraîné un appauvrissement considérable des stocks dans les zones de pêche les plus productives. Ce constat a amené les nations côtières à créer des zones économiques exclusives (ZEE) qui s'étendent jusqu'à 200 miles de leurs côtes et sur lesquelles elles exercent des droits souverains. La création de la ZEE américaine découle de l'adoption, en 1976, de la loi Magnuson sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques. Toutefois, en 1996, soit 20 ans plus tard, les États-Unis, reconnaissant qu'ils n'avaient pas réussi à assurer une exploitation équilibrée de leurs ressources halieutiques et que celles-ci continuaient de s'appauvrir rapidement, ont dû adopter une nouvelle loi sur la pêche durable.

Tout le problème réside dans la définition du niveau d'exploitation durable des ressources. Si rien n'est fait pour freiner la surexploitation des stocks naturels, la dégradation de l'environnement et la destruction des habitats océaniques, côtiers et d'eau douce observées actuellement dans de nombreuses régions du monde, le rendement des stocks naturels continuera de diminuer jusqu'à devenir nul dans certaines zones de pêche. Aux États-Unis, on s'efforce à présent de repeupler les stocks et on pratique, par la force des choses, une politique de gestion fondée sur le principe de précaution qui conduit à limiter la pêche à des quotas inférieurs à ceux que souhaiteraient les acteurs de la filière.

Les produits de la mer constituent la principale source mondiale de protéines animales et revêtent une importance toute particulière pour les populations côtières les plus démunies. Le poisson fournit plus de protéines animales à l'alimentation mondiale que le bœuf et la volaille réunis.

Dans les pays en développement, la consommation de poisson couvre

plus de 40 pour cent des besoins de base en protéines animales. Le poisson est dans bien des cas la source la moins chère de ces nutriments essentiels, parfois même la seule qui soit abordable. Alors qu'on dénombre plus de 25 000 espèces de poissons dans le monde, seules quelques-unes sont exploitées et directement consommées et plus de 15 pour cent des prises mondiales entrent dans la fabrication de produits dérivés (plats préparés, huiles de poisson, entre autres). Selon la publication *Our Living Oceans* du service national des pêches maritimes des États-Unis, seules 904 espèces sont prises en compte dans les 41 plans de gestion des ressources halieutiques mis en place pour réglementer les activités des pêcheries maritimes opérant dans les eaux américaines. Pour plus de 60 pour cent de ces espèces, on ne dispose pas d'informations suffisantes pour gérer efficacement les ressources.

Le rôle de l'aquaculture

L'aquaculture (élevage d'organismes dulçaquicoles et marins) est pratiquée depuis plus de 1000 ans et contribue dans une proportion importante à la production mondiale de poissons. Elle représente aujourd'hui près de 20 pour cent du volume total des prises mondiales. Cela étant, jusqu'à une période récente, les méthodes aquacoles étaient essentiellement expérimentales, et on maîtrise encore mal les paramètres de base de la production aquacole.

À l'échelle mondiale, les carpes et les salmonidés prédominent dans la pisciculture, tandis que les élevages d'invertébrés produisent pour l'essentiel des crevettes. On ne compte guère qu'une poignée d'espèces de poissons de mer élevés avec succès, bien que l'élevage des poissons d'aquarium ait beaucoup progressé. Les espèces marines sont généralement élevées dans des bassins d'eau saumâtre. C'est notamment le cas de la crevette pénéide et des chanidés.

La production aquacole mondiale a doublé en à peine plus d'une décennie, passant de 10 millions à 20 millions de tonnes (l'amélioration des rapports statistiques en provenance de Chine explique aussi en partie cette augmentation).

Du fait de la croissance rapide de la population mondiale, la production ne parvient pas à répondre à la demande. Dans l'hypothèse où le rendement des stocks naturels demeurerait inchangé, seule l'aquaculture pourrait contribuer à combler ce déficit.

Le prix des produits de la mer ne cesse d'augmenter et s'avère dans certains cas proprement excessif. Selon un rapport japonais, un thon rouge entier s'est récemment vendu 173 000 dollars américains. En Jamaïque, le tilapia (poisson d'eau douce originaire d'Afrique) est commercialisé sous l'appellation "vivaneau cramoiisi des Caraïbes", ce qui témoigne de l'ingéniosité des techniques de marketing utilisées pour mettre à profit la pénurie d'une espèce locale très prisée des consommateurs. À l'inverse, dans des pays comme l'Érythrée, qui n'exporte pratiquement pas de produits de la mer, le prix du marché est le même pour toutes les espèces, langouste, thon ou poisson lézard, et s'élevait à 0,50 dollar américain/livre en 1996 [note de la rédaction : une livre = 0,454 kg].

Le rendement de la pisciculture progresse grâce à la recherche menée dans les domaines du génie génétique, de la nutrition, de la lutte contre les épizooties et de la physiologie génésique. Cela étant, dans certains pays, cette hausse du rendement a eu un impact considérable sur les écosystèmes côtiers, entraînant une pollution et des modifications du milieu physique. L'aquaculture de la crevette est la principale responsable de cette situation, comme en témoignent les exemples de l'Équateur et de Taiwan.

En Équateur, de vastes étendues de mangrove (habitat qui sert de nourriture aux jeunes crevettes sauvages) ont été détruites. Dans le sud de Taiwan, des bassins d'élevage de chanidés ont été convertis à l'aquaculture de la crevette, ce qui a eu des retombées directes sur les écosystèmes environnants. En effet, pour obtenir l'eau saumâtre nécessaire à l'élevage des crevettes, il a fallu puiser de l'eau douce dans la nappe phréatique pour diluer l'eau de mer contenue dans les anciens bassins

d'élevage des chanidés. Dans ces deux pays, comme dans beaucoup d'autres régions, les bénéfices énormes enregistrés durant les premières phases du développement de l'aquaculture de la crevette ont été suivis de pertes lorsque les élevages ont été touchés par des maladies. Aujourd'hui, on porte une attention particulière à la prévention des maladies et la production de crevettes d'élevage est à nouveau en hausse.

La chaîne alimentaire

Les écosystèmes marins sont extrêmement complexes. Les habitats naturels sont très divers et subissent l'influence d'une multitude de facteurs (climat, courants océaniques, caractéristiques de la colonne d'eau et du substrat). Les créatures marines ont dû évoluer pour se protéger des prédateurs. Pour comprendre les interactions des proies et des prédateurs, il faut comprendre le fonctionnement de la chaîne alimentaire, qui fait d'ailleurs l'objet de nombreux travaux de recherche. La localisation et la concentration des espèces ont également une influence déterminante sur la chaîne trophique. Les courants ascendants (upwelling) observés au large des côtes occidentales de l'Afrique et dans le Pacifique oriental apportent les nutriments indispensables à la formation des algues. Ces dernières attirent les petits poissons (sardines ou anchois) qui attirent à leur tour des espèces pélagiques de plus grande taille (maquereaux, petits thonidés) et, à l'extrémité de la chaîne, les grands poissons comme les thons et les requins. En conséquence, plus on pêche d'individus de grande taille, plus on réduit la chaîne trophique à ses maillons inférieurs.

Les solutions possibles

Les efforts de protection des habitats marins se sont intensifiés ces dix dernières années. Aux États-Unis, les activités d'aménagement du littoral sont soumises à des restrictions depuis plusieurs décennies. Par contre, dans les pays en développement, rien de tel n'a été entrepris. On ne protège les mangroves et les récifs coralliens que depuis peu et seulement depuis que l'on a pris conscience de leur importance et de la disparition d'une

part considérable de ces espaces naturels.

Le progrès technologique et une meilleure connaissance de la vie marine sont aussi à l'origine de la surexploitation des ressources halieutiques. Une des solutions les plus logiques à ce problème consisterait à réduire le volume des prises (en limitant par exemple le nombre de bateaux de pêche) et à interdire la pêche sur les sites de reproduction ou dans les zones indispensables à la survie des larves. C'est précisément dans ce but qu'ont été créées les réserves et les aires marines protégées. Elles ont pour effet de concentrer les opérations de pêche dans des zones spécifiques et permettent ainsi aux responsables de la gestion des ressources de prendre leurs décisions sans tenir compte des comportements saisonniers des espèces.

La délimitation d'aires marines protégées comme outil de gestion des ressources halieutiques est malgré tout une stratégie relativement nouvelle. Ainsi, aux États-Unis d'Amérique, le décret présidentiel visant à coordonner à l'échelle nationale les études faites par les États sur ces zones a été signé tout récemment. Toutefois, dans des États comme la Californie, qui compte déjà plus d'une centaine de réserves marines, la démarche n'a rien de bien nouveau. Plusieurs pays en développement créent également des aires marines protégées pour favoriser le repeuplement des stocks.

Parmi les diverses initiatives engagées dans le but de préserver les ressources naturelles, la protection des plages sur lesquelles viennent pondre les tortues de mer a eu des retombées très positives. Elle a entraîné dans l'ensemble une réduction du nombre d'œufs de tortue ramassés par les populations côtières.

On citera à titre d'exemple l'Amérique centrale, où l'on observe de fortes concentrations de tortues sur les plages en période de ponte. Sur certaines plages, notamment celle de La Fleur, située sur la côte Pacifique du Nicaragua, les tortues arrivent par centaines, voire par milliers. Dans les régions où aucune

stratégie de ce type n'a été mise en place, les tortues vertes continuent d'être capturées pour leur viande, comme c'est le cas chez les Mosquitos sur la côte Caraïbes du Nicaragua. Selon de récentes estimations, 14 000 tortues adultes sont capturées chaque année dans cette région. À l'évidence, de telles pratiques ne sauraient être compatibles avec une exploitation durable des ressources.

Les facteurs socioéconomiques

L'économie des pays dépend, d'une manière ou d'une autre, des ressources halieutiques et de la flore aquatique, a fortiori dans les pays qui doivent encore exploiter leur potentiel économique.

Dans la plupart des pays en développement, les ressources aquatiques vivantes, notamment le poisson, constituent une source de revenus essentielle. On estime à au moins 15 millions le nombre de personnes qui vivent directement de la pêche; des millions d'autres personnes travaillent dans les secteurs connexes du traitement et de la transformation des produits de la mer.

En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique Sud, le nombre de pêcheurs en activité est estimé à 4 millions. L'Indonésie compte à elle seule plus d'un million de pisciculteurs. Dans de nombreux pays, la pêche représente plus de 25 pour cent des emplois du secteur agroalimentaire. Dans certains pays, les pêcheurs gagnent beaucoup plus que les agriculteurs.

Dans de nombreux pays, les petits pêcheurs contraints de nourrir leurs familles ou, tout au moins, de se procurer des revenus, aussi limités soient-ils, en sont venus à utiliser des méthodes de pêche destructrices, comme la pêche aux explosifs ou au cyanure.

Souvent, la situation économique est fortement tributaire de l'existence ou de l'absence de conflits sociaux. Même si ce n'est pas la règle partout, on a pu observer que dans certaines régions comme le sud de la Mer rouge ou la côte Caraïbes de l'Amérique centrale, où des guerres ont

sévi pendant des années, monopolisant toutes les énergies de pays tels l'Érythrée ou le Nicaragua, les stocks de poissons se sont repeuplés.

Toutefois, au Nicaragua, les pêcheurs venus du Honduras continuent de pêcher la langouste en toute illégalité et le différend opposant les communautés locales aux pêcheurs honduriens a parfois dégénéré en conflits armés.

L'aide au développement

Les efforts axés sur le développement de la filière pêche pourraient bien compter parmi les principales causes de l'épuisement des stocks mondiaux. En effet, les banques de développement et les bailleurs d'aide internationale ont longtemps appuyé les efforts visant l'accroissement des volumes des prises. L'Agence des États-Unis d'Amérique pour le développement international (USAID) n'a changé d'optique qu'il y a cinq ans, privilégiant désormais l'exploitation durable des ressources. Il faut reconnaître, toutefois, que les programmes d'aide se concentrent pour la plupart sur le développement de l'aquaculture plutôt que sur la construction de bateaux ou l'utilisation d'engins de pêche plus performants.

Que nous réserve l'avenir ?

La demande mondiale de poisson restera largement supérieure à l'offre si rien n'est fait pour gérer les ressources halieutiques de manière à garantir des rendements durables des stocks naturels. Il convient à cet égard d'agir de façon concertée pour réduire ou stopper la dégradation du milieu marin et la destruction des habitats et promouvoir la mise au point et le transfert de nouvelles technologies propices à un accroissement de la production aquacole. Bien que le problème revête une dimension mondiale, l'impact de ce déficit vivrier se fera plus durement sentir dans les pays en développement, où la disparition de sources de nourriture et d'emplois dans les différents secteurs de la filière pêche pourrait avoir des conséquences catastrophiques.

Le fond du problème tient à l'augmentation constante de la population mondiale, qui compte déjà 6 milliards de personnes. Les pressions qui s'exercent sur les zones côtières vont s'accroître. Nonobstant les efforts déployés pour régénérer la ressource, il est peu probable que les stocks naturels puissent encore s'accroître dans des proportions importantes. Le développement de l'aquaculture se poursuivra, tant en nombre d'espèces élevées qu'en niveaux de production, mais les dégâts écologiques causés par l'élevage aux stocks naturels réduiront à néant les avantages tirés de l'accroissement de la production aquacole. Dans les pays développés, l'octroi des permis de construire et des titres de propriété fera probablement l'objet de restrictions visant à limiter l'accès aux

zones côtières infratidales. Les terres consacrées à l'élevage aquacole d'espèces marines ou d'eau douce s'étendront mais feront dans le même temps l'objet de demandes d'utilisation concurrentielles. On ne pourra accroître les niveaux de production aquacole qu'en mettant au point des méthodes d'élevage intensif et une fois que tous les problèmes liés aux maladies et à l'alimentation des individus d'élevage auront été réglés. Il faut cependant admettre que la plupart des pays en développement qui vivent depuis toujours de la pêche peuvent s'attendre, à des degrés divers, à vivre une situation particulièrement difficile dans les années à venir (c'est d'ailleurs déjà le cas aux Philippines).

Dans l'état actuel des choses, la sécurité alimentaire ne devrait s'améliorer que dans les pays développés, suffisamment riches pour lui consacrer les gros investissements nécessaires. Il faut espérer qu'avec le temps, les techniques s'adapteront rapidement aux besoins des pays en développement afin que ces derniers se dotent très vite des moyens d'exploiter durablement leurs ressources halieutiques et puissent ainsi assurer leur sécurité alimentaire.

(Source : Lamarr B. Trott, Directeur adjoint du Bureau des sciences et des technologies, Service national des pêches maritimes des États-Unis d'Amérique. Cet article a également été publié dans le numéro 38 de *INTERCOAST* – hiver 2001)



■ LES VILLAGES CÔTIERS DES PHILIPPINES REÇOIVENT DE L'AIDE

La Banque asiatique de développement (BAD) va fournir aux Philippines une assistance technique à hauteur de 598 000 dollars américains aux fins de la réalisation de deux études visant à aider les populations côtières. La première portera sur le cadre politique et institutionnel, la seconde consistera en une étude de faisabilité préalable à la formulation d'un projet. Cette aide provient du Fonds spécial japonais administré par la BAD et financé par le Japon.

Les deux études devraient déboucher sur l'élaboration d'un programme de création d'emplois et d'amé-

lioration des services sociaux en faveur des populations côtières pauvres. Le programme est également axé sur la lutte contre la dégradation du littoral. Environ 60 pour cent de la population nationale et 70 pour cent des 1 525 communes que compte le pays vivent sur les zones côtières, dont beaucoup subissent les effets de la pauvreté, de l'appauvrissement des ressources et de la dégradation des habitats naturels. Pour beaucoup d'indigents, la pêche est devenue le dernier recours.

Les études répondront aux objectifs suivants :

- renforcer le cadre réglementaire applicable à la gestion des ressources côtières nationales;
- formuler un calendrier et un programme en vue de la mise en œuvre d'une politique nationale de gestion des ressources côtières;
- analyser les rôles, les responsabilités et les capacités des organismes nationaux et locaux, des collectivités côtières, du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG) en matière de gestion des ressources côtières;
- évaluer les coûts et les avantages d'un programme de gestion intégrée des ressources côtières envisagé;
- faire, avec la participation des habitants, une analyse du degré de la pauvreté et une évaluation socio-économique dans cinq ou six villages côtiers.

Le programme se fondera sur une démarche participative auprès des populations et adaptée à chaque site



d'intervention. Il aura pour principaux objectifs : la réduction de la pauvreté des populations côtières grâce à la création d'emplois et à la prestation de services sociaux; la promotion d'une gestion durable des ressources côtières et des écosystèmes associés; la conservation des formes de diversité biologique d'importance mondiale; et la lutte contre la pollution. Le programme contri-

buera par ailleurs à renforcer les capacités des services publics, du secteur privé, des ONG et des collectivités locales en matière de gestion des ressources côtières et de développement social.

Le projet, dont le coût total s'élève à 1,33 million de dollars américains, sera financé à hauteur de 45 pour cent par la BAD. Du fait de la dimen-

sion mondiale du volet "diversité biologique" du programme, le FEM versera une aide supplémentaire de 335 000 dollars qui sera administrée par la BAD. Le solde sera financé par l'État philippin.

(Source : *Development Practitioners Update*, site Internet de l'organisation Dev-Zone Pacific, 17 octobre 2001)



■ AQUACULTURE DU POULPE AU JAPON

La *Japan Sea Farming Association* (Association japonaise de pisciculture) a relancé un programme expérimental d'élevage de poulpes dont l'objet est d'induire la ponte chez sept poulpes adultes et d'élever les juvéniles dans la station aquacole de Yashima, à Takamatsu.

Au printemps 2001, le taux de survie des juvéniles a été de 75 pour cent. Les jeunes poulpes ont été maintenus pendant 25 jours dans les bassins d'élevage. Ces résultats sont sans précédent.

Au total, 16 millions de juvéniles ont atteint un stade de croissance caractérisé par la présence de 20 disques adhésifs, le même nombre que celui observé chez un poulpe adulte. Toutefois, la plupart sont morts au bout de trois mois.

"Il reste à régler certains problèmes d'alimentation et de circulation de l'eau dans les bassins", reconnaît un des scientifiques de la station. L'objectif de la relance du programme est la réalisation jusqu'à son terme du processus d'élevage du

poulpe grâce à la production en masse de juvéniles et à l'amélioration des conditions d'élevage.

L'équipe responsable du programme est de plus en plus confiante. Selon son porte-parole, "si les poulpes survivent en bassin pendant environ six mois, ils devraient atteindre un poids d'un kilo, ce qui sera suffisant pour les transporter sans risques".

(Source : Haruo Chiba, FIS Japan, site web d'information et de service sur les pêches, www.fis.com)



LA PÊCHE, LES TORTUES ET LA LOI : QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DES PALANGRIERS HAWAIIENS ?

Introduction

Dans la *Lettre d'information sur les pêches* n° 93 (avril-juin 2000), nous vous informions de l'évolution de la pêche à la palangre pratiquée à Hawaii à la suite du procès intenté contre le Service national des pêches maritimes (SNPM). Le contentieux portait sur les interactions des palangriers basés à Hawaii et de certaines espèces de tortues de mer, notamment les tortues vertes, luths, olivâtres et caouanes. Les parties plaignantes, des organisations écologistes, avaient réussi à prouver que le SNPM n'avait pas correctement évalué l'impact de la pêche à la palangre à Hawaii sur les populations de tortues de mer dans le Pacifique.

À l'issue du procès, un juge de la Cour fédérale imposa de sévères restrictions aux navires palangriers américains basés à Hawaii. L'ordonnance du juge, entrée en vigueur le 4 août 2000, fermait une vaste zone de l'océan située au nord de Hawaii à la pêche à la palangre et interdisait effectivement la pêche d'espadon ou la pêche mixte d'espadon et de thon à l'aide de palangres mouillées à faible profondeur, avec une tolérance d'un nombre limité de calées.

L'ordonnance exigeait aussi que l'intervention des observateurs passe de 5 à 20 pour cent des bateaux et que tous les "bénéfices" tirés de la vente d'espadons soient reversés à des organismes caritatifs. Enfin le juge décidait la fermeture de toute pêche à la palangre entre le 15 mars et le 31 mai, ou jusqu'à l'achèvement d'une étude d'impact sur l'environnement.



par Paul Dalzell,
Conseil de gestion des pêches
dans le Pacifique occidental
Honolulu (Hawaii)

Introduction au droit de l'environnement aux États-Unis d'Amérique

En vertu de la loi sur la politique environnementale nationale (NEPA), les politiques, lois et règlements fédéraux doivent être évalués au regard de leurs incidences sur l'environnement. Cela implique l'analyse des incidences de toute action proposée et des autres actions possibles. Le Service national des pêches maritimes a entrepris la description de ces incidences en novembre 2000, mais un autre procès intenté au titre d'une autre loi fédérale, la loi relative aux espèces en voie d'extinction (ESA), est venu compliquer les choses.

D'après les dispositions de l'ESA, toutes les tortues de mer du Pacifique sont menacées ou en voie de disparition. L'article 7 de cette loi prévoit que les activités réglementées au niveau fédéral doivent faire l'objet d'évaluations périodiques sous l'angle de leur impact sur les espèces citées. Ces évaluations doivent se faire d'entente entre organismes fédéraux, lorsque la responsabilité de l'espèce menacée n'incombe pas à l'organisme réglementaire, ou au sein d'un seul organisme s'il est à la fois responsable de la réglementation de l'activité et de l'espèce citée. Dans le cas des tortues, ce sont différents services du SNPM chargés de la gestion et de la protection des espèces visées par l'ESA qui sont consultés, conformément à l'article 7 de la loi. À l'issue de cette consultation, est établi un document ou "avis sur les risques

biologiques", qui décrit les risques encourus par l'espèce ou les espèces citées sur la liste. Si le risque est grave, c'est un avis de péril qui est exprimé, éventuellement assorti de mesures imposées pour réduire ses incidences.

Contrairement à la NEPA et à l'étude d'impact sur l'environnement, l'émission de l'avis sur les risques biologiques n'est soumis à aucun critère de transparence. Cela veut dire qu'il n'est pas nécessaire de solliciter les observations du public ni de prévoir des actions de substitution en évaluant les incidences respectives. En outre, les mesures de réduction des risques, arrêtées à la suite d'une consultation, conformément à l'article 7, ont force de loi et, une fois les directives définies, quiconque est tenu de s'y conformer.

Une consultation dans les conditions définies par l'article 7 a été déclenchée en 2000 par la publication d'un rapport scientifique du SNPM, selon lequel la mortalité estimée des tortues olivâtres, imputable à la pêche, dépassait les limites fixées auparavant à la suite d'une consultation effectuée en 1998.

Le bureau des ressources protégées du SNPM décida de relancer, en 2000, la consultation sur les incidences de la pêche à la palangre d'Hawaii sur les espèces protégées, en particulier les tortues. Cette décision vint compliquer l'énoncé des incidences environnementales car celle-ci devait se référer à l'avis sur les risques biologiques, encore non publié, qui serait émis à la suite de la nouvelle consultation, lors de l'examen des possibilités d'atténuation des effets de la pêche sur les tortues. La formulation de l'énoncé et l'établissement de l'avis ont occupé les derniers mois de l'an 2000 et le premier trimestre 2001.

Un projet d'énoncé des incidences sur l'environnement a été publié au début du mois de décembre 2000, mais il était faussé parce qu'on ne connaissait pas encore les mesures accompagnant l'avis sur les risques biologiques, sur lesquelles reposerait l'ensemble du mécanisme. La ver-

sion définitive des mesures préconisées par la consultation dans les conditions définies par l'article 7 ne paraissant que la dernière semaine de mars, le travail pour produire l'énoncé final avant le 1er avril 2001 ressembla fort à une course contre la montre.

Résultats

Pendant que l'on se hâtait de mettre la dernière main à l'énoncé des incidences, la zone de pêche à la palangre de Hawaii fut fermée le 15 mars 2001, conformément à l'ordonnance d'août 2000. Heureusement, l'énoncé fut achevé et publié le 30 mars 2001 et le document issu de la consultation publié la veille. Que s'est-il passé ensuite ?

Après avoir rencontré le juge, les parties en présence sont convenues d'adopter la solution préconisée dans l'énoncé, qui reprenait simplement les mesures recommandées dans le document issu de la consultation. Le tribunal modifia une fois de plus son injonction en permettant aux palangriers de pêcher et d'opérer conformément à la solution préconisée dans l'énoncé, c'est-à-dire, pour les palangriers relevant du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (WESPAC), en respectant les dispositions suivantes :

- interdiction pour les palangriers américains relevant du WESPAC de pêcher à la palangre l'espadon océanien au nord de l'équateur;
- respect de la configuration des engins de pêche à la palangre en vue de la capture de thonidés au nord de l'équateur, à savoir : mouillage d'un minimum de quinze avançons entre deux flotteurs, à une profondeur minimale entre les flotteurs de 100 m, ligne de bouée de 20 m de long, et interdiction d'être en possession de bâtonnets fluorescents;
- période de fermeture pour tous les palangriers entre le 1er avril et le 31 mai dans une zone bordée au sud par l'équateur et

comprise entre le 15° de latitude Nord et les 145° et 180° de longitude Ouest;

- obtention d'un certificat annuel de participation à un atelier sur les espèces protégées organisé par le SNPM;
- présence à bord de ciseaux pour couper les lignes, de cisailles à fers ronds et d'un carrelet, et respect des conditions prescrites de manipulation et de réanimation des tortues marines.

De son côté, l'Association des palangriers hawaïens a intenté un procès à l'encontre du SNPM, en avril 2001, pour faire annuler l'avis du 29 mars sur les risques biologiques, faisant valoir que cet avis de péril était arbitraire et incohérent. L'énoncé des incidences étant fondé sur cet avis, le régime de gestion pouvait purement et simplement revenir au statu quo en vigueur avant 2000.

Comme il était prévisible, les organisations écologistes, parties plaignantes du procès, ont aussi intenté un procès en soutenant que l'avis n'allait pas assez loin pour réduire l'impact de la pêche sur les tortues. Ces deux affaires seront bientôt jugées ensemble par un tribunal de Washington, DC, et non à Hawaii.

D'autre part, plusieurs organisations écologistes, dont une des parties au litige de Hawaii, ont poursuivi en justice le SNPM, en mai dernier, pour ne pas avoir pris de dispositions, au titre de la loi relative aux espèces en voie d'extinction (ESA), en vue d'éviter les interactions des palangriers opérant au large de la Californie et des tortues marines. D'après la législation californienne, ces navires n'ont pas le droit de débarquer de poisson capturé à la palangre au large de la côte Ouest des États-Unis d'Amérique, mais cette interdiction ne concerne pas les prises hauturières.

La flottille incriminée, ayant son port d'attache en Californie, comporte moins de dix navires, auxquels s'ajoutent, à la saison de la pêche de l'espadon, des palangriers venus de

Hawaii. L'interdiction de la pêche à la palangre d'espadons a obligé de nombreux navires basés à Hawaii à migrer vers la Californie pour survivre. Ce procès sera d'autant plus intéressant que la flottille californienne n'est pas régie, pour l'instant, par un plan de gestion de la pêche pélagique, bien que le WESPAC soit en train d'en élaborer un. La pêche opère actuellement en vertu d'un permis délivré par le SNPM, conformément à la loi sur la réglementation de la pêche en haute mer.

En juin, l'Association des palangriers hawaïens a envoyé un préavis de plainte de soixante jours, contre le SNPM et l'État de Hawaii, leur reprochant de ne pas sanctionner les captures de tortues à Hawaii par les pêcheurs sportifs, en application de l'ESA. Il s'agit de la prise de tortues vertes, autour des îles principales de Hawaii, par des pêcheurs à la ligne du littoral, en particulier ceux qui ciblent les carangues. Dans un article publié récemment dans *Hawaii Fishing News* (août 2001), Jim Cook, membre de l'Association, révéla que celle-ci s'estimait tenue d'intenter cette action pour attirer l'attention sur ce qui, à son avis, constitue une attaque des organisations écologistes contre la pêche commerciale à la palangre. Selon M. Cook, "étant donné que ces groupes n'ont pas réussi à empêcher les prises manifestes de tortues vertes par les pêcheurs amateurs, on peut se demander si, en fait, ces organisations ne cherchent pas à éliminer une pêche commerciale qui a beaucoup moins d'impact sur cette espèce."

Pour compliquer encore cet imbroglio juridique, l'Association des palangriers hawaïens a déposé un autre préavis de plainte à l'encontre du SNPM et du Service américain des poissons, de la faune et de la flore (USFWS) en se fondant sur un avis sur les risques biologiques, rendu en novembre 2000 par ce même service et qui exigeait des mesures obligatoires de réduction du risque de prise accidentelle d'albatros à queue courte par les palangriers opérant au nord du 23e parallèle N.

Conséquences

Ces mesures ont eu pour résultat de mettre fin à la pêche à la palangre d'espadons dans les eaux peu profondes à Hawaii. Une quarantaine de palangriers pêchant l'espadon à faible profondeur, ou espadons et thonidés à la fois, ont dû cesser leurs activités, vendre ou se déplacer en Californie, pour échapper au contrôle du WESPAC. Du fait de cette migration vers la Californie, les entreprises de pêche détentrices de permis de pêche à la palangre réglementée à Hawaii ont cherché à dissocier leurs navires de ces permis, les empêchant ainsi de débarquer leurs prises à Hawaii.

Le sort de ces navires basés en Californie dépendra en définitive de l'issue de ce procès et du contenu final des plans de gestion des pêches pélagiques du WESPAC.

Du fait de la défection d'une quarantaine de navires de Hawaii, les prises de la flottille de palangriers seront réduites d'un tiers environ en 2001. Les 87 palangriers restants qui ciblent le thon ont continué de pêcher, mais la zone située au sud du 15^e parallèle Nord a été fermée en avril et mai, période où l'on enregistre habituellement de bons taux de capture du thon jaune et du thon obèse sous ces latitudes.

Selon les estimations figurant dans l'étude d'impact sur l'environnement, les pertes subies par les pêcheurs d'espadon s'élèveront à 22 millions de dollars par an pour l'État de Hawaii. Quelques navires ont réarmé leur palangre pour cibler le thon, mais la majorité des navires ont soit quitté Hawaii pour la Californie, soit jeté l'ancre à Hawaii et été mis en vente.

Quelques propriétaires de bateaux ont décidé de tenter leur chance aux Îles Fidji, pour échapper à la législation américaine. Certains navires ont été rachetés par des entreprises des Samoa américaines, pour étoffer la flottille de palangriers basés à Pago Pago. Cette pêcherie a connu une forte expansion en 2001, le nombre de petits bateaux de type alia et de

grands palangriers monocoques classiques ayant sensiblement augmenté.

La plupart des principales dispositions de l'avis sur les risques biologiques du 29 mars ne s'appliquent pas aux palangriers qui opèrent au sud de l'équateur, mais la flottille des Samoa américaines devra respecter certaines mesures concernant les tortues, notamment : la détention d'un certificat annuel de participation à un atelier sur les espèces protégées, organisé par le SNPM; la présence à bord de ciseaux pour couper les lignes, de cisailles à fers ronds et d'un carrelet; et le respect des conditions prescrites de manipulation et de réanimation des tortues marines.

Par ailleurs, le SNPM a été chargé de mettre sur pied un programme d'observation à bord de navires des Samoa américaines, ce qui présentera des difficultés particulières pour la flottille d'alia qui comporte de nombreux bateaux de 9 mètres dont l'équipage ne comprend que deux ou trois hommes.

L'interdiction de mouiller des lignes à faible profondeur au nord de l'équateur pourrait également avoir des effets négatifs sur l'expansion d'une flottille nationale de palangriers à Guam et aux Îles Marshall du Nord. Sous ces latitudes plus tropicales, des calées à faible profondeur sont effectuées pour cibler le thon jaune, mais ce style de pêche est désormais interdit aux pêcheurs de ces pays.

Paradoxalement, les palangriers japonais et taïwanais qui transitent par Guam pour alimenter le marché japonais du thon en sashimi, pêchent le thon jaune de cette manière.

Ce fait n'a pas échappé aux pêcheurs de Guam ni aux membres du WESPAC, qui ont le sentiment d'être injustement pénalisés, d'autant que l'on dispose de peu d'informations sur les interactions de la pêche à la palangre et de la capture de tortues dans le Pacifique extrême-oriental.

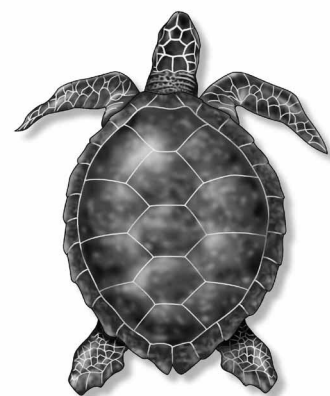
Personne ne peut prévoir avec certitude la tournure des événements

dans les douze mois à venir. Les organisations d'écologistes qui sont parties prenantes dans le conflit pourraient reporter leur attention sur les palangriers des Samoa américaines et accroître le nombre déjà pléthorique de procès mettant en cause la pêche à la palangre dans la région.

L'avenir de la gestion des pêches pélagiques dépendra en grande partie de l'issue de ces diverses affaires. Il est néanmoins évident que la compétence et l'autorité du conseil de gestion des pêches pourraient être gravement sapées par ces litiges, au titre, en particulier, de la loi relative aux espèces en voie d'extinction, dont l'objectif est de sauvegarder des espèces à tout prix, quelles que soient les conséquences, et qui n'exige pas la consultation du public.

En tout état de cause, la région du Pacifique occidental s'est ralliée au reste des États-Unis d'Amérique pour ce qui est de la gestion des ressources halieutiques, et les affaires évoquées plus haut ne représentent qu'un échantillon des quelque 110 actions en justice intentées à l'encontre du Service national des pêches maritimes.

[NdR : cet article fait suite à celui du même auteur, publié dans la *Lettre d'information sur les pêches* n° 93, pages 23-27].



LES ÎLES FIDJI EXPORTENT LEURS TECHNIQUES DE PÊCHE

Les Îles Fidji ont beaucoup à offrir aux États et territoires océaniques qui développent leur flottille de pêche commerciale à la palangre. Hormis Hawaï, les Îles Fidji sont les premières à avoir choisi cette option de la pêche commerciale du thon à la palangre. Leur flottille de palangriers s'est constituée en 1988 et n'a cessé de s'accroître depuis. Les Îles Fidji sont l'un des principaux pays exportateurs de thons du Pacifique à destination du Japon et des États-Unis d'Amérique.

La flottille fidjienne compte près de 100 bateaux et la prise annuelle avoisine les 7 000 tonnes. Le thon est devenu l'une des principales sources de devises pour Fidji et les recettes tirées de l'exportation de thonidés alimentent plusieurs secteurs d'activités connexes dont : la transformation du poisson, la réparation des navires, la construction navale, la fabrication d'enrouleurs de palangres et la fabrication de cartons destinés à l'exportation de poissons.

Lors d'une mission que j'ai récemment effectuée à Fidji pour y inspecter la construction d'un nouveau palangrier, j'ai eu la possibilité de visiter quelques-unes des sociétés qui exportent ou qui ont le potentiel d'exporter leurs produits et leurs savoir-faire vers d'autres pays de la région. J'ai accompagné MM. Pita Mourin et Stéphane Gil, de Sodefich (Nouvelle-Calédonie), lors de cette mission du mois d'août.

Nous nous sommes tout d'abord rendus au chantier naval d'Alloy Fabricators, à Lami, à la périphérie de Suva. Le directeur général de Alloy Fabricators, M. Colin Dunlop, est un architecte naval qui a dessiné les plans d'un nouveau palangrier qu'il livrera à la société Sodefich appartenant à M. Mourin. Le palangrier sera utilisé pour la pêche à la

*par Steve Beverly,
Chargé du développement
de la pêche,
CPS, Nouméa (Nouvelle Calédonie)*

palangre du thon et de l'espadon en Nouvelle-Calédonie. Comme il est appelé à opérer dans les eaux d'un territoire français, ce nouveau bateau devra subir l'inspection du Bureau Veritas et satisfaire à toutes les réglementations en vigueur en Nouvelle-Calédonie. Ce nouveau palangrier est un Warren de 18 m (figures 1 et 2).

Alloy Fabricators a travaillé en étroite collaboration avec M. Rudy Roy, inspecteur de la sécurité des navires pour les services des Affaires maritimes, de la marine marchande et des pêches maritimes en Nouvelle-Calédonie, et M. Willy Hanssler, expert principal du Bureau Veritas (Tahiti), afin que cette nouvelle unité soit conforme à toutes les exigences de la réglementation française, très stricte en la matière. Lorsqu'il sera terminé, le Warren 18 sera soumis à une étude de conformité pour pouvoir opérer dans les eaux d'un territoire français.

Il s'agit généralement d'une procédure longue et fastidieuse, qui peut

également être coûteuse car elle nécessite plusieurs inspections, toutes prises en charge par l'armateur. À l'avenir, il sera plus facile pour l'entreprise Alloy Fabricators de construire des navires aux normes du Bureau Veritas parce qu'elle sera déjà passée par toute la procédure. Ainsi, quiconque voudra acheter un bateau à livrer dans un territoire français fera ainsi des économies substantielles.

Le Warren 18 sera équipé d'un enrouleur Seamech Smart Reel. L'atelier Seamech Hydraulic Shop, à Walu Bay, fabrique depuis plusieurs années des enrouleurs et des éjecteurs de palangre. Leur premier modèle était un enrouleur à deux moteurs entièrement en acier. Ce vieux modèle a été retiré de la circulation. Le modèle le plus récent de l'atelier de Ross Brodie est un enrouleur à un seul moteur entièrement en aluminium (figure 3).

Le nouvel enrouleur (Smart Reel) comporte plusieurs innovations sur le plan de sa conception qui en font l'un des meilleurs enrouleurs disponibles sur le marché. Le nouveau modèle d'éjecteur de Seamech est aussi très novateur. La ligne-mère se dévide au moyen d'une courroie plutôt que d'une roue motrice qui permet une utilisation sans heurt.

La figure 4 montre Ross Brodie et son fils Shane faisant une démonstration de l'utilisation d'une palan-



Figure 1 : Un palangrier Warren de 18 mètres, en construction

Steve Beverly

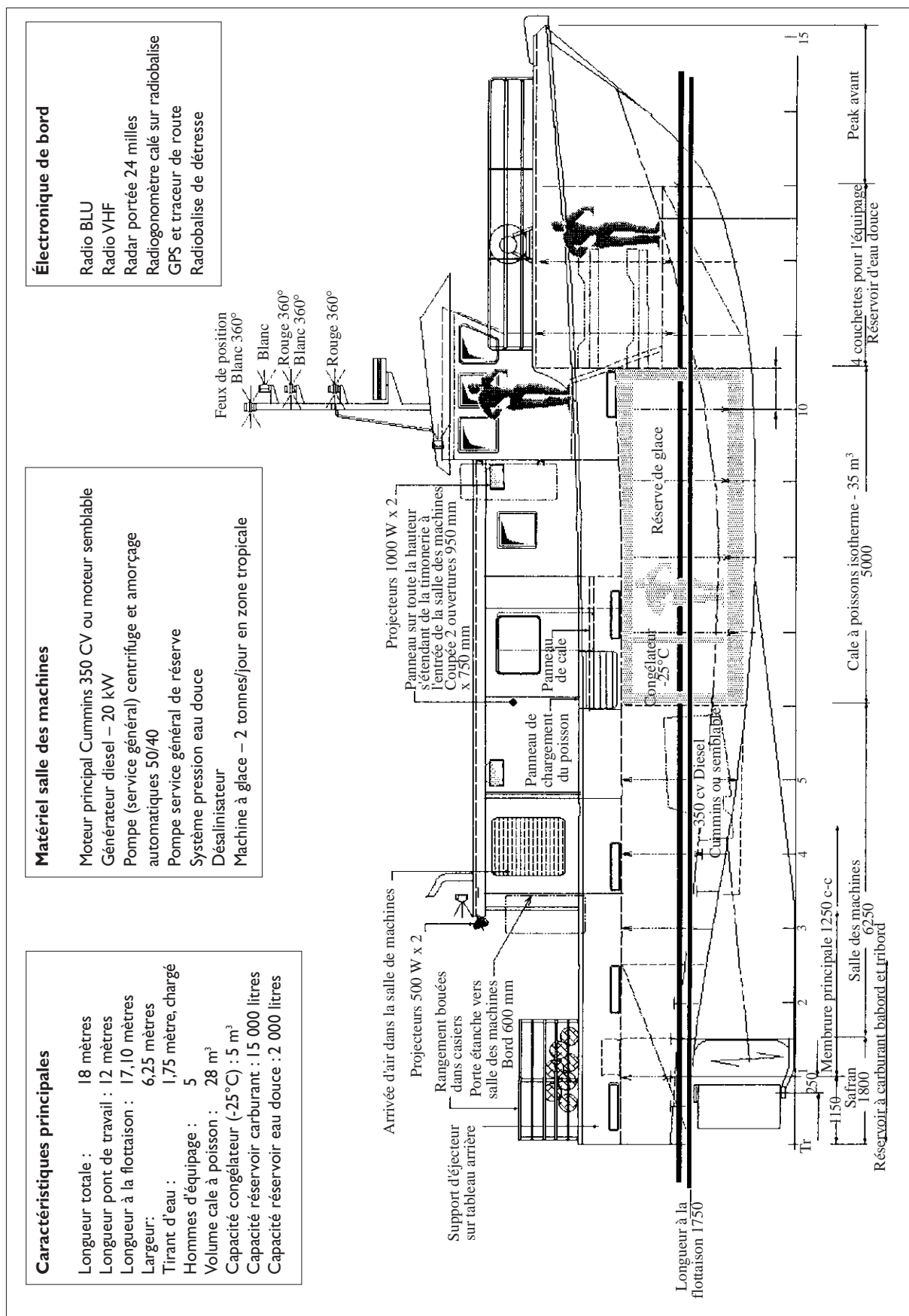


Figure 2 : Croquis du Warren 18 de Colin C. Dunlop, architecte naval

gre à monofilament récemment installée à bord de l'un des nombreux nouveaux palangriers fabriqués en Chine qui opérera dans les eaux des Îles Fidji. Seamech a équipé beaucoup de navires immatriculés aux Îles Fidji et a exporté des enrouleurs et des éjecteurs de ligne à Kiribati, au Samoa et à Tahiti. Le Warren 18 sera équipé du premier Smart Reel utilisé en Nouvelle-Calédonie.

Un autre architecte naval, Chris Tsantikos, de Bluewater Craft, a conçu et fabriqué plusieurs petits bateaux de pêche pour les Îles Fidji et Tahiti (voir la *Lettre d'information sur les pêches* n° 91). Son projet le plus récent concerne la construction de deux barges pour des sociétés australiennes opérant aux Îles Fidji (figure 5).

Une barge sera motorisée et l'autre sera tractée par un remorqueur qui a également été construit par Bluewater Craft. Les barges sont construites sur l'une des rives de la rivière Navua, à une demi-heure environ en voiture de Suva. M. Tsantikos est à la recherche d'autres marchés pour l'exportation de ses bateaux et de ses barges.

L'un des pionniers de la fabrication de produits utilisés pour l'exportation de poissons frais en Océanie est Golden Manufacturers Ltd., qui fabrique des cartons destinés à l'exportation de poissons. Golden Manufacturing Ltd. produit des cartons pour Fiji Fish Marketing Group, Celtrock Holdings et Solander Pacific, entre autres, depuis plusieurs années. Golden a récemment exporté des cartons à poissons à destination de la Nouvelle-Calédonie.

Il est très important que ces cartons satisfassent à la réglementation des compagnies aériennes. Les cartons contenant des poissons frais et des contenants réfrigérants doivent être certifiés comme étant parfaitement étanches, c'est-à-dire que le liquide ne doit pas pouvoir fuir dans la soute des avions. Golden Manufacturing fabrique un carton étanche unique qui contient une double paroi pliée en carton enduite de paraffine (figures 6 et 7).



Figure 3 (en haut) : L'enrouleur de Seamech
Figure 4 (au milieu) : Ros et Shane Brodie, de Seamech Hydraulics, démontrent un nouveau système de palangre à enrouleur Smart Reel
Figure 5 (en bas) : Une des barges construites par Bluewater Craft

(Toutes les photos ont été prises par Steve Beverly)

Quiconque souhaite entrer dans la filière Commercialisation du thon frais pêché à la palangre serait avisé de se rendre aux Îles Fidji pour voir comment l'on y travaille et pour rencontrer plusieurs fabricants et four-

nisseurs de bateaux, palangres et matériel d'expédition de qualité. On peut trouver les coordonnées des sociétés citées dans cet article dans le carnet d'adresses 2002 de la division Ressources marines de la CPS dispo-

nibles consultable le site Web de la CPS à l'adresse suivante :

<http://www.spc.int/coastfish>



Steve Beverly

Figure 6 : Boîte en carton étanche fabriquée par Golden Manufacturing pour le transport du poisson



Steve Beverly

Figure 7: La double-paroi pliée du carton étanche

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique 2002

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, division Ressources marines, Section Information, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie, Téléphone : +687 262000 – Télécopieur : +687 263818, Mél : cfpinfo@spc.int;
Web: <http://www.spc.int/coastfish/index.html>